

8^{ème} Comité de pilotage

Site Natura 2000 des Boucles de la Marne

28 juin 2018

Île de loisirs de Jablines-Annet

Sous la présidence de Monsieur Benoît Chevron

Jeanne Laviolle, chargée de mission Natura 2000 à l'Agence des espaces verts



Ordre du jour

1. INTRODUCTION : Rappels sur Natura 2000
2. NATURA 2000 SUR VOTRE TERRITOIRE
3. INVENTAIRES ET SUIVIS NATURALISTES – Marais du Refuge
4. MAEC
5. CONTRATS NATURA 2000
6. CHARTE NATURA 2000
7. COMMUNICATION
8. EVALUATION DES INCIDENCES NATURA 2000

Qu'est-ce que Natura 2000 ?

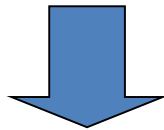
Maillage de sites remarquables visant des espèces et habitats rares ou menacés en Europe

Directive Oiseaux (1979 et 2009)

Protection des espèces d'oiseaux et de leurs habitats



© Photo C. Fouqueray



ZPS

Zone de Protection
Spéciale

Directive Habitats (1992)

Conservation des habitats naturels de la faune et de la flore



ZSC

Zone Spéciale de
Conservation

ZPS + ZSC = Réseau Natura 2000

Qu'est-ce que Natura 2000 ?

Objectifs :

- Préservation de la biodiversité
- Maintien des activités socio-économiques du monde rural
- Gouvernance locale
- Valorisation des territoires

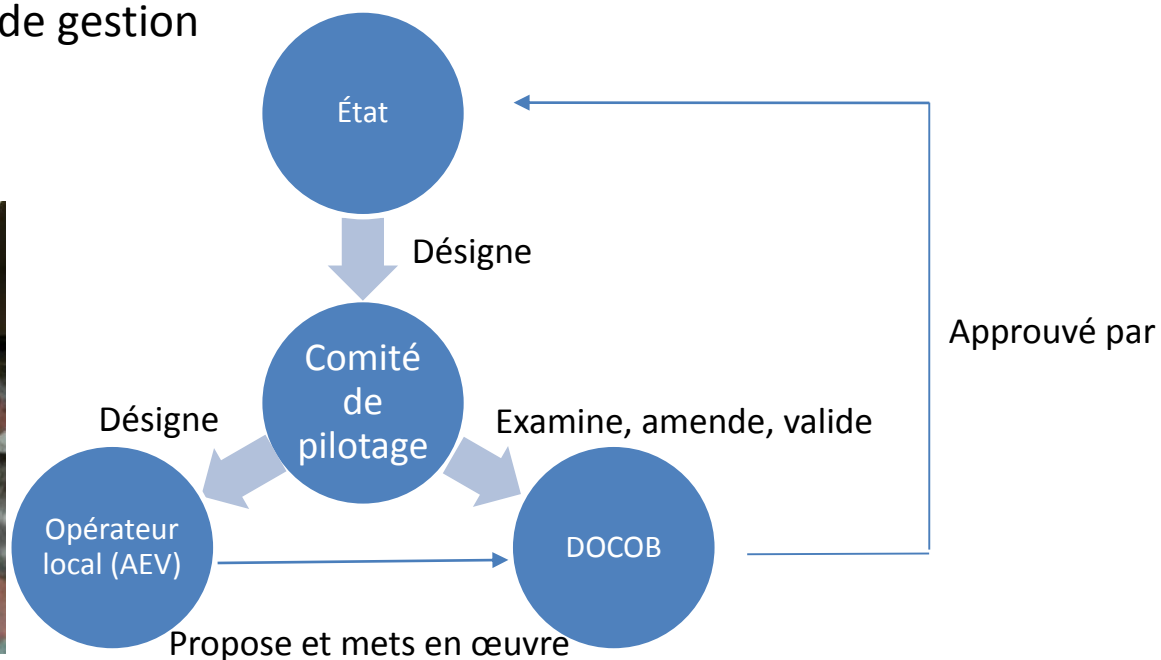


Obligation de résultat :

Maintien des espèces et des habitats dans un état de conservation favorable

La démarche Natura 2000

- Copil : collectivités locales, représentants de l'Etat, socioprofessionnels, propriétaires, exploitants et usagers du site, experts scientifiques, associations agréées de protection de l'environnement
- Elit :
 - Son Président parmi les élus des collectivités territoriales de situation
 - La structure porteuse qui rédige et mets en œuvre le DOCOB
- DOCOB : état des lieux du patrimoine naturel et des activités socio-économiques; orientations de gestion



© Photo B. Lelaure, AEV

Les outils Natura 2000

o Une démarche volontaire

2 outils incitatifs pour les propriétaires et exploitants:

- Contrats Natura 2000 = **Financement de travaux**
- Charte Natura 2000

o Un régime réglementaire spécifique

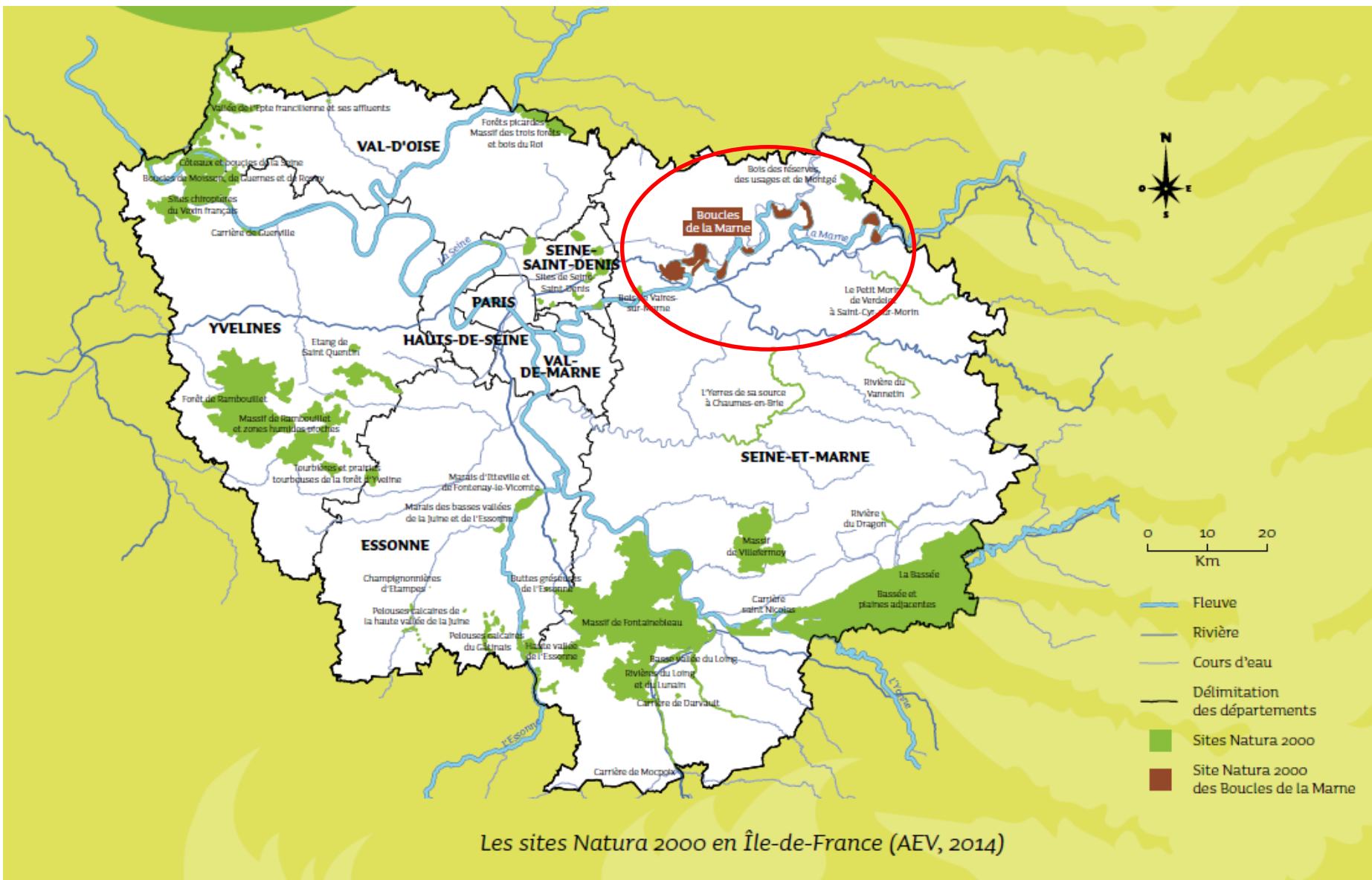
- **Évaluation des incidences Natura 2000**

= Concertation avec les gestionnaires et usagers



Natura 2000 sur votre territoire

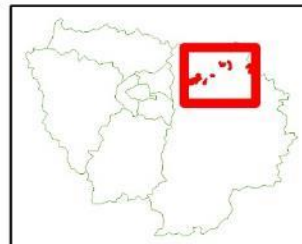
35 sites Natura 2000 en Île de France



Les sites Natura 2000 en Île-de-France (AEV, 2014)

Site Natura 2000 des Boucles de la Marne

ZPS FR1112003 "Boucles de la Marne"



Localisation en Ile de France
Légende

- Autoroute
- Zone Natura 2000
- La Marne
- Communes concernées
- Départements
- Communes



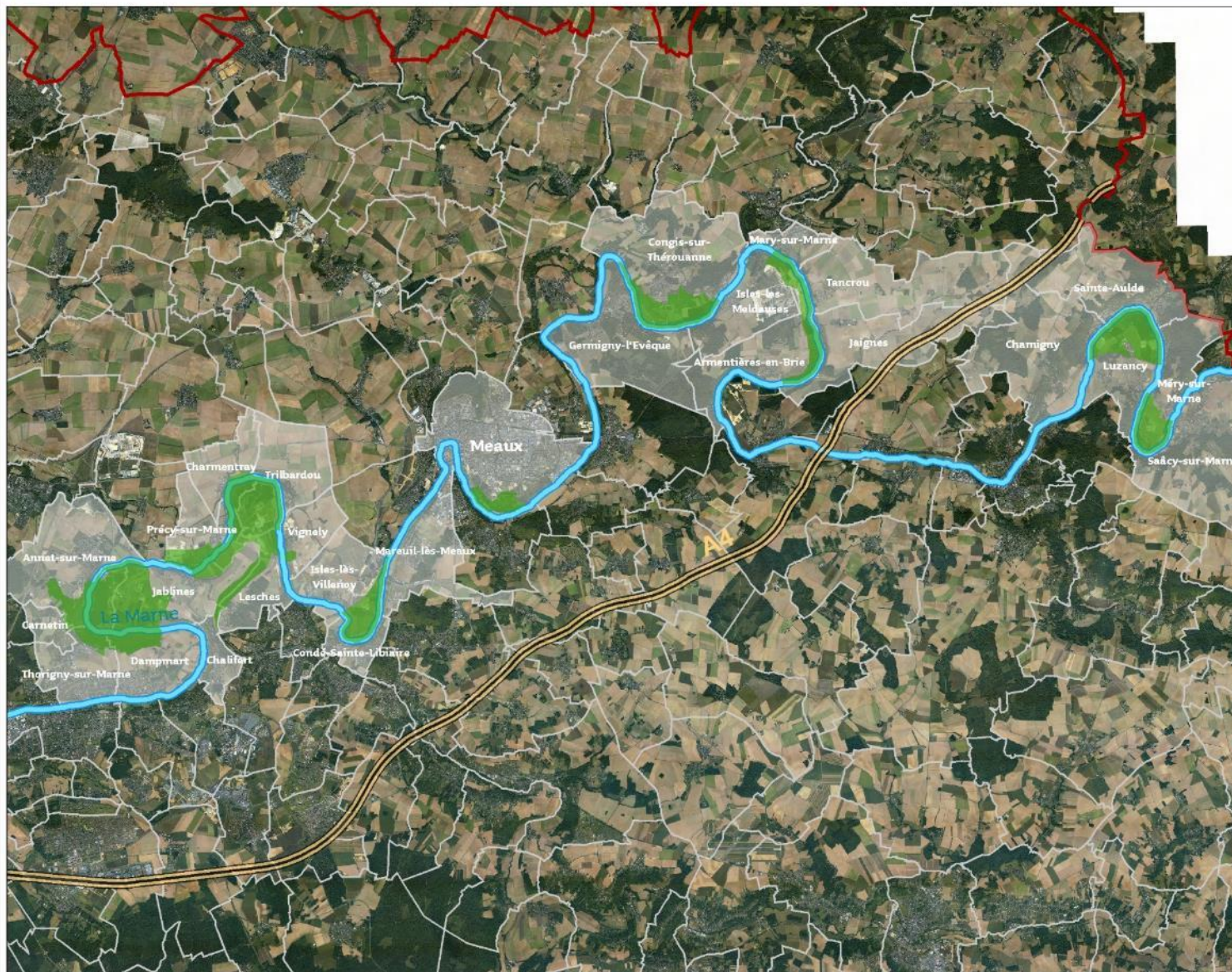
0 2,5 5 Kilomètres

sources:

- © AEV - Tous droits réservés
- © DIREN 2006
- © IAURIF, Source IAURIF 2000
- © IGN BDCARTHAGE 2008
- © InterAtlas 2008

15/07/2010

auteur: B.Lelaure



Historique de ce site Natura 2000

Désignation par
arrêté ministériel



Avril 2006

2009

Approbation DOCOB
par le Préfet

2010



2018

Rédaction
Document d'objectifs



Mise en œuvre et suivi

1
État des lieux

2
Analyse

3
Élaboration de mesures
de gestion

Signature des contrats
de gestion et de la
charte



© photo D. Bernal, AEV

Gouvernance

- 2 février 2011 : 3^{ème} Copil désigne Région IDF structure porteuse pour la mise en œuvre du DOCOB
- 2011 : convention Région – AEV animation
- 15 novembre 2011 : 4^{ème} Copil
- 26 février 2013 : 5^{ème} Copil
- 28 mai 2015 : 6^{ème} Copil



- 1^{er} janvier 2018 : Région maintenue structure porteuse et présidence M. Benoît Chevron
(courrier Préfet aux collectivités territoriales)

L'Agence des espaces verts

Organisme associé de la Région Île-de-France
Établissement public loi 1976
Équilibre ville / nature
15 000 hectares de forêts, sites naturels et agricoles gérés pour le compte de la Région Île-de-France.

4 missions essentielles :



Aménager le territoire



Accueillir le public et favoriser l'accès aux espaces verts de proximité



Maintenir l'agriculture périurbaine



Préserver la biodiversité

Chiffres 2015

PRIF créé en	1977
Superficie totale du PRIF:	867 ha
Total acquis en jouissance :	254,1 ha
%age acquis en jouissance :	29 %

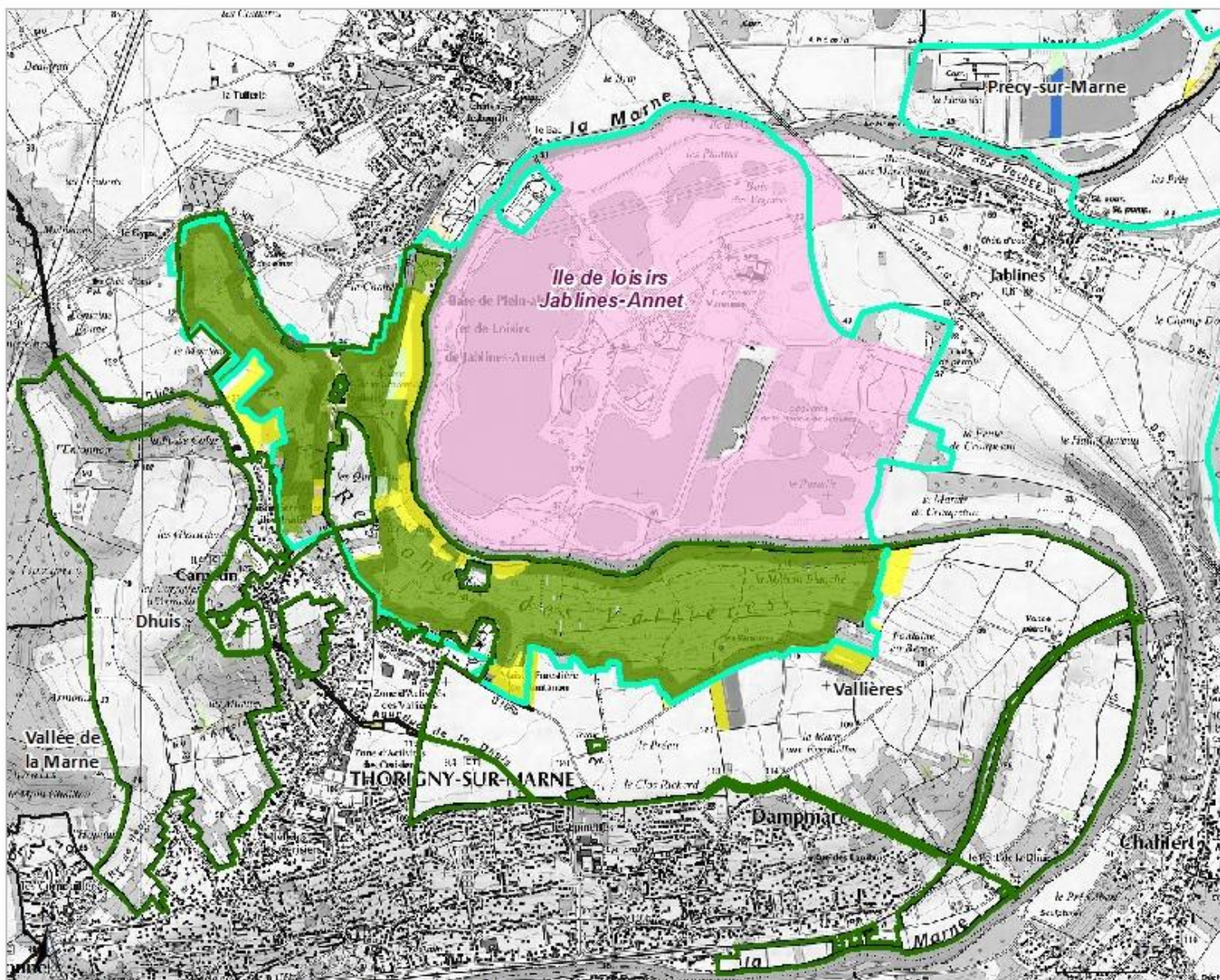
Forêt régionale des Vallières

Périmètres régionaux d'intervention foncière



Superficie acquise en jouissance par commune :

Annet-sur-Marne (77) :	96,7 ha
Carnetin (77) :	2,3 ha
Dampmart (77) :	103,9 ha
Thorigny-sur-Marne (77) :	51,1 ha



- PRIF
 - Autre PRIF
 - Site Natura 2000 Boucles de la Marne
 - Îles de loisirs régionales
- Nature des espaces acquis en jouissance et/ou gérés
- autre
 - espace paysager
 - plan d'eau / eau
 - espace agricole
 - espace boisé
 - espace naturel

1:30 000 (A4)

Chiffres 2015

PRIF créé en	1993
Superficie totale du PRIF :	193 ha
Total acquis en jouissance :	8.5 ha
%age acquis en jouissance :	4 %

Espace naturel régional de Précý-sur-Marne

Périmètres régionaux d'intervention foncière

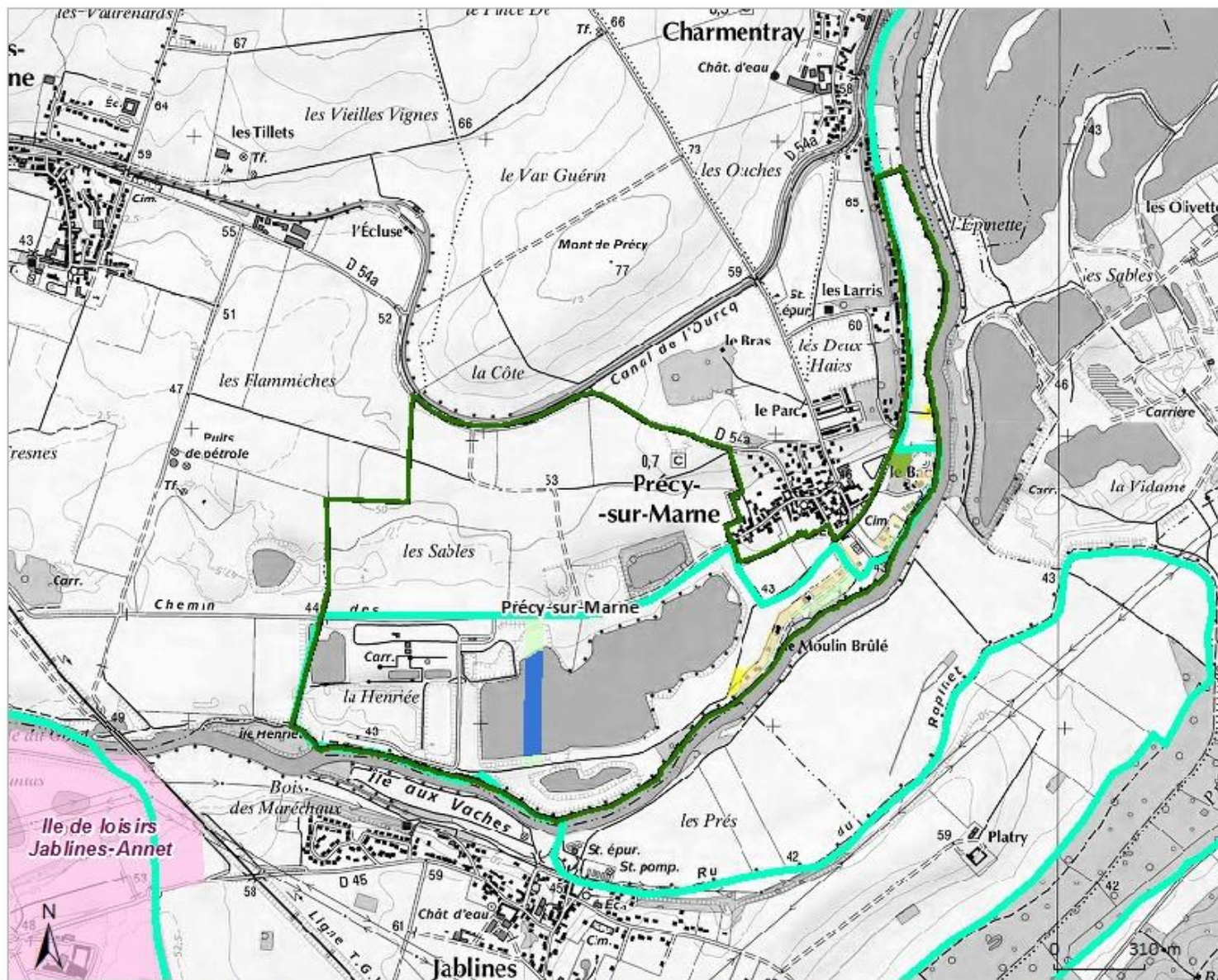


Île-de-France



Superficie acquis en jouissance par commune :

Précý-sur-Marne (77) : 8,5 ha



- PRIF
- Autre PRIF
- site Natura 2000 Boucles de la Marne
- îles de loisirs régionales

Nature des espaces acquis en jouissance et/ou gérés

- autre
- espace paysager
- plan d'eau / eau
- espace agricole
- espace boisé
- espace naturel

1:19 469 (A4)

Chiffres 2015

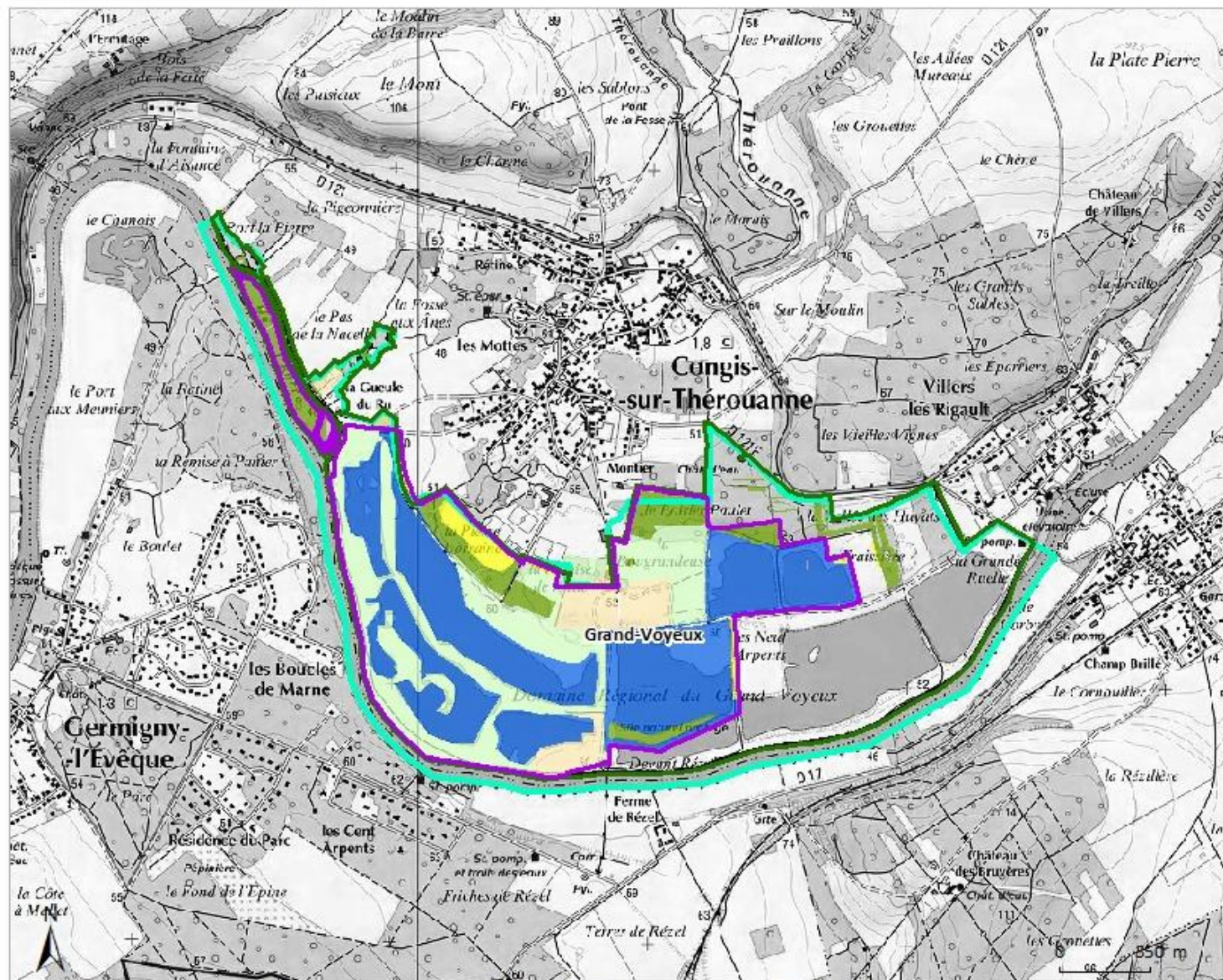
PRIF créé en	1999
Superficie totale du PRIF:	241 ha
Total acquis en jouissance :	158,8 ha
%age acquis en jouissance :	66 %

Réserve naturelle régionale du Grand Voyeux

Périmètres régionaux d'intervention foncière



Superficie acquise en jouissance par commune :
Congis-sur-Thérrouanne (77) : 158,8 ha



- PRIF
- Réserves Naturelles Régionales
- Autre PRIF
- Site Natura 2000 Boucles de la Marne

Nature des espaces acquis en jouissance et/ou gérés

- autre
- espace paysager
- plan d'eau / eau
- espace agricole
- espace boisé
- espace naturel

1:22 133 (A4)

A l'origine de la désignation du site



A l'origine de la désignation du site



2650 ha



Mosaïque de milieux

→ Support d'une diversité biologique exceptionnelle

Plus de 270 espèces d'oiseaux → Natura 2000

A l'origine de la désignation du site

11 espèces d'intérêt communautaire (Annexe I Directive Oiseaux) + 2

1 - Œdicnème criard



1

2 - Pie-grièche écorcheur



2

3 - Bondrée apivore



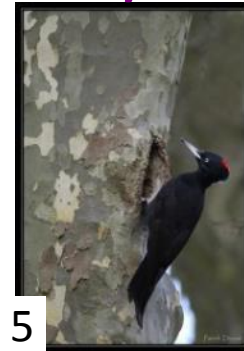
3

4 - Milan noir



4

5 - Pic noir



5

6 - Martin-pêcheur



6

7 - Sterne pierregarin



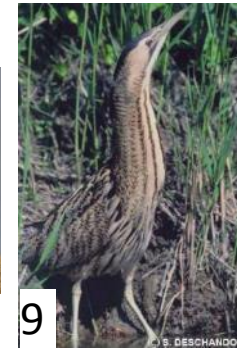
7

8 - Mouette mélanocéphale



8

9 - Butor étoilé



9

10 - Gorgebleue à miroir



10

11 - Blongios nain



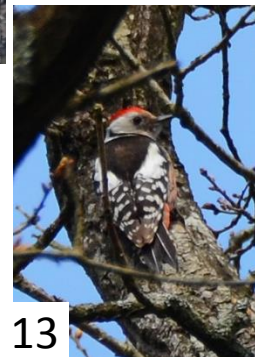
11

12 - Busard des roseaux



12

13 - Pic mar



13

Autres espèces et milieux également pris en compte

Suivi des espèces prioritaires

- Inventaire complet : 2009 (DOCOB)
- Depuis, contributions des ornithologues bénévoles

Alexandre Faucher ; Alexandre Lainé ; Catherine Escudié ; Chloé Chabert ; Charlène Guillon ; Emmanuel Bouclet ; Eric Perret ; Dauren Omarov ; François Bouzendorf ; Guillaume Larrègle ; Guillaume Passavy ; Isabelle Bergia ; Julien Bottinelli ; Julien Birard ; Jean-François Magne ; Lucie Landais ; Lucille Bourgeois ; Lydie Baranton ; Loriane Mameli ; Lydie Baranton ; Maxime Zucca ; Monique Laporte ; Nathalie Lautier ; Olivier Laporte ; Olivier Plisson ; Philippe Décourneau ; Pascal Lepoulain ; Philippe Persuy ; Pierre Rivalin ; Romain Huchin et Sarah Esnault ; Régis Legros ; Richard Muguet ; Robin Panvert ; Romain Provost ; Stéphane Mallard ; Sébastien Vanloo ; Sylvain Vincent ; Sylvestre Plancke / CG77 ; Sylvie Vabre ; Théo Hervé ; Thomas Bitsch ; Vincent Le Calvez ; l'ensemble du groupe local LPO IDF Vallée de la Marne (VDM)

- Enjeu de conservation :
risque x valeur patrimoniale



Enjeu de conservation fort

Blongios nain 5-10	Valeur patrimoniale très forte ; nicheur très rare et en danger en IDF ; Vulnérable en France.	Régression prévisible à long terme en l'absence de gestion favorable des habitats de nidification (roselière).
	Risque assez fort ; population faible et localisée mais stable, menacée par l'évolution naturelle des roselières, la pollution des eaux et les dérangements	
Butor étoilé 5-10	Valeur patrimoniale très forte ; espèce hivernante rare en Île-de-France et localisée à quelques secteurs, rare en France. Disparu récemment Île-de-France en tant que nicheur.	Régression prévisible à long terme en l'absence de gestion favorable des habitats d'hivernage (roselière).
	Risque assez fort ; population faible et localisée, menacée par l'évolution naturelle des roselières.	
Gorgebleue à miroir 10-12	Valeur patrimoniale forte ; espèce très rare en IDF. Vulnérable en IDF, non menacée en France.	Espèce en expansion mais seule population francilienne et risque de régression des habitats à long terme.
	Risque assez fort ; population faible mais en augmentation, dépendante de milieux de transition à entretenir ou à créer régulièrement.	
Mouette mélanocéphale 15-28	Valeur patrimoniale assez forte ; nicheur assez rare et quasi menacé en IDF, en augmentation et non menacée en France.	Disparition prévisible en l'absence de gestion des milieux favorables (îlots à faible recouvrement végétal) et de mise en défens
	Risque fort ; population faible menacée par le dérangement par le public et l'évolution de la végétation des îlots. Habitat de reproduction faiblement représenté dépendant des mesures de gestion actuellement mises en œuvre.	
Cédicnème criard 12	Valeur patrimoniale forte ; nicheur rare et quasi menacée en IDF et en France	Régression prévisible si des mesures de conservation et de gestion ne sont pas mises en œuvre (pelouses et friches pionnières).
	Risque fort ; espèce actuellement bien représentée dans la ZPS mais menacée par la fermeture des milieux pionniers des carrières.	
Sterne pierregarin 13-25	Valeur patrimoniale assez forte ; nicheur assez rare et vulnérable en IDF ; mais non menacée en France.	Disparition prévisible en l'absence de gestion des milieux favorables (îlots dénudés).
	Risque fort ; population faible, menacée par le dérangement par le public et l'évolution de la végétation sur les îlots. Habitat de reproduction faiblement représenté dépendant des mesures de gestion actuellement mises en œuvre.	
Busard des roseaux 0	Valeur patrimoniale très forte ; espèce très rare et en danger critique d'extinction en Île-de-France, localisée à quelques sites, vulnérable en France.	Régression prévisible à long terme en l'absence de gestion favorable des habitats de nidification (roselière). Menacé par la fréquentation.
	Risque assez fort ; population faible et localisée, menacée par l'évolution naturelle des roselières.	

Enjeu de conservation fort

5-10 → 5-6



5-10 ↘ 2-7



10-12 → 11-15



0 ↗ 3-4



15-28 ↗ 70-80



12 → 15-25



13-25 → 10-40



Enjeu de conservation assez fort à faible

Pie-grièche écorcheur 0-5	Valeur patrimoniale assez forte ; nicheur assez rare en IDF ; quasi menacé en IDF et en France	Risque de régression à long terme en l'absence de gestion des milieux favorables (friches piquetées et haies arbustives).
	Risque assez fort ; population faible et localisée, aux effectifs fluctuants. Menacée par l'urbanisation et la disparition des gros insectes dont elle se nourrit.	
Milan noir 4	Valeur patrimoniale forte ; espèce rare en Île-de-France localisée à quelques sites et en limite d'aire de répartition, mais en augmentation dans la région et non menacée en France.	Espèce en partie dépendante du maintien d'activités de stockage de déchets. Habitats de reproduction non menacés.
	Risque assez fort ; population faible mais en augmentation, dépendant en partie des activités humaines pour son alimentation, menacée à terme par la fermeture des centres de stockage des déchets.	
Bondrée apivore 0-2	Valeur patrimoniale : Moyenne ; espèce rare et vulnérable en IDF ; non menacé en France.	Populations stables non dépendantes de mesures de conservation particulières
	Risque : Faible ; Risque moyen d'altération de ses habitats de chasse ; risque faible d'altération de ses habitats de reproduction	
Martin-pêcheur d'Europe 5-13	Valeur patrimoniale : Moyenne ; Espèce assez rare IDF, bien répartie ; Vulnérable en France.	Populations non dépendantes de mesures de conservation particulières.
	Risque : Faible ; Les berges abruptes sont peu menacées dans leur globalité	
Pic noir 1-2	Valeur patrimoniale : Moyenne ; Espèce assez rare, en augmentation et non menacée en IDF et France.	Population non dépendante de mesures de conservation particulières.
	Risque : Faible ; Population faible mais stable, habitats peu menacés	
Pic mar 0	Valeur patrimoniale : Moyenne ; Espèce assez rare, en augmentation et non menacée en IDF et France.	Populations non dépendantes de mesures de conservation particulières.
	Risque : Faible ; Habitats peu menacés	

Enjeu de conservation assez fort à faible

0-5 ↘ 0



4 → 3-4



0-2 → 0-2



5-13 ↘ 4-7



1-2 ↗ 4



0 ↗ 15-20





Inventaires et suivis naturalistes

Suivis écologiques

AVEN du Grand Voyeux

Parc du Pâtis – ville de Meaux

RNR du Grand Voyeux – AEV

+ Chantiers naturels



Suivis écologiques

CORIF-LPO – Groupe Local Vallée de la Marne

Comptages spécifiques : Wetlands (mi janvier), Oedicnèmes criards (28-29 avril 2018)

Sorties nature

Animations



Suivis écologiques

AEV – Sablières SUEZ Capoulade / avec AVEN, LPO-IDF

Comptages regroupements postnuptiaux oedicnème – 40 à 50 individus

Convention de partenariat en projet



Suivis écologiques

AEV – suivi Pics Vallieres

17 points d'écoute

Résultats 2018 :

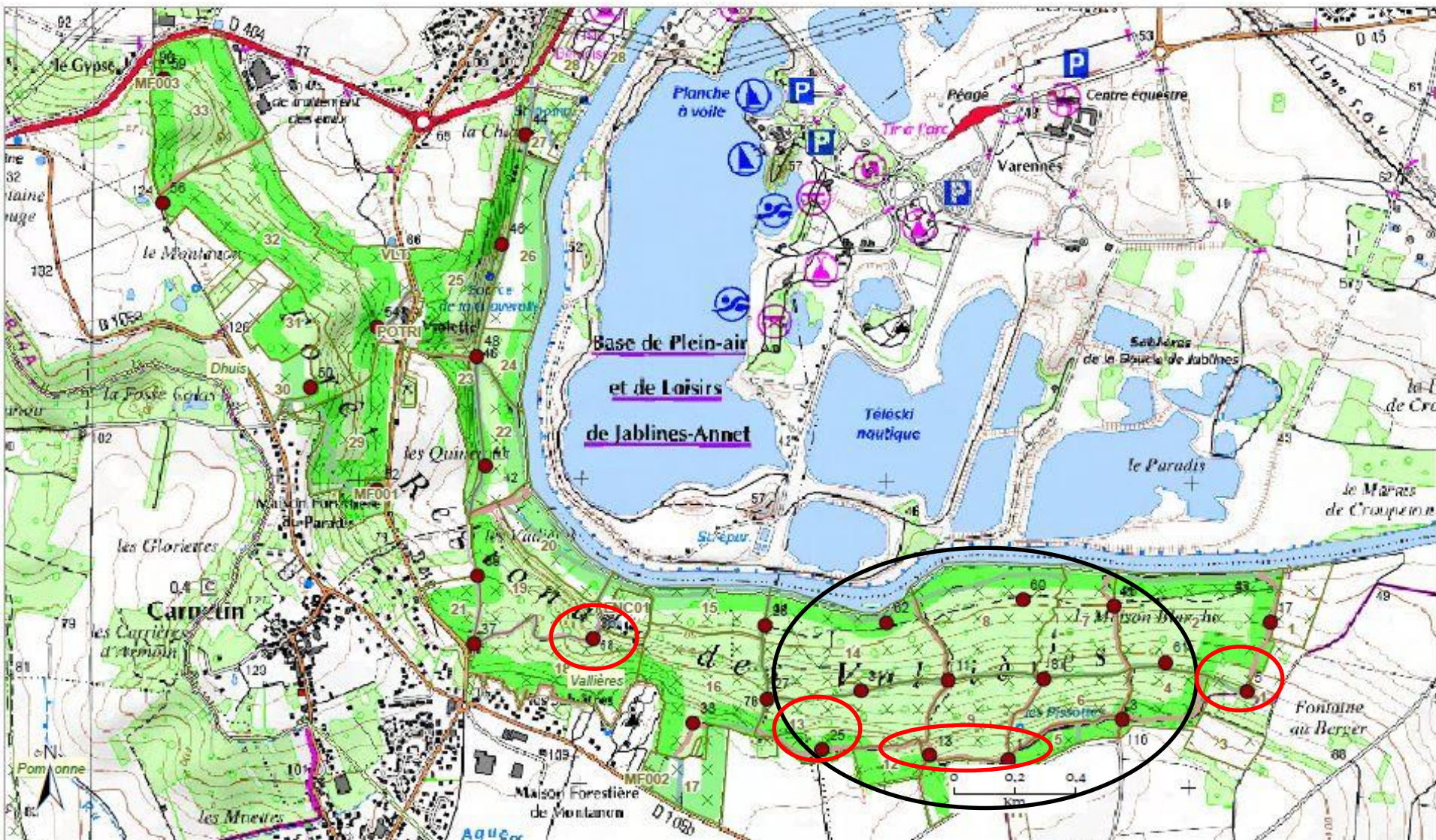
1 couple Pic noir

4-5 couples Pic mar



Forêt régionale des Vallières

Points d'écoute des Pics Mars et des Pics Noirs



sources:
 ©IAURIF, Source IAURIF, 2000
 ©AEV, Source AEV, 2012

29/10/2012
 auteur: ctresonne



Études et suivis réalisés sur l'ENS Marais du Refuge

Intervention du Département 77

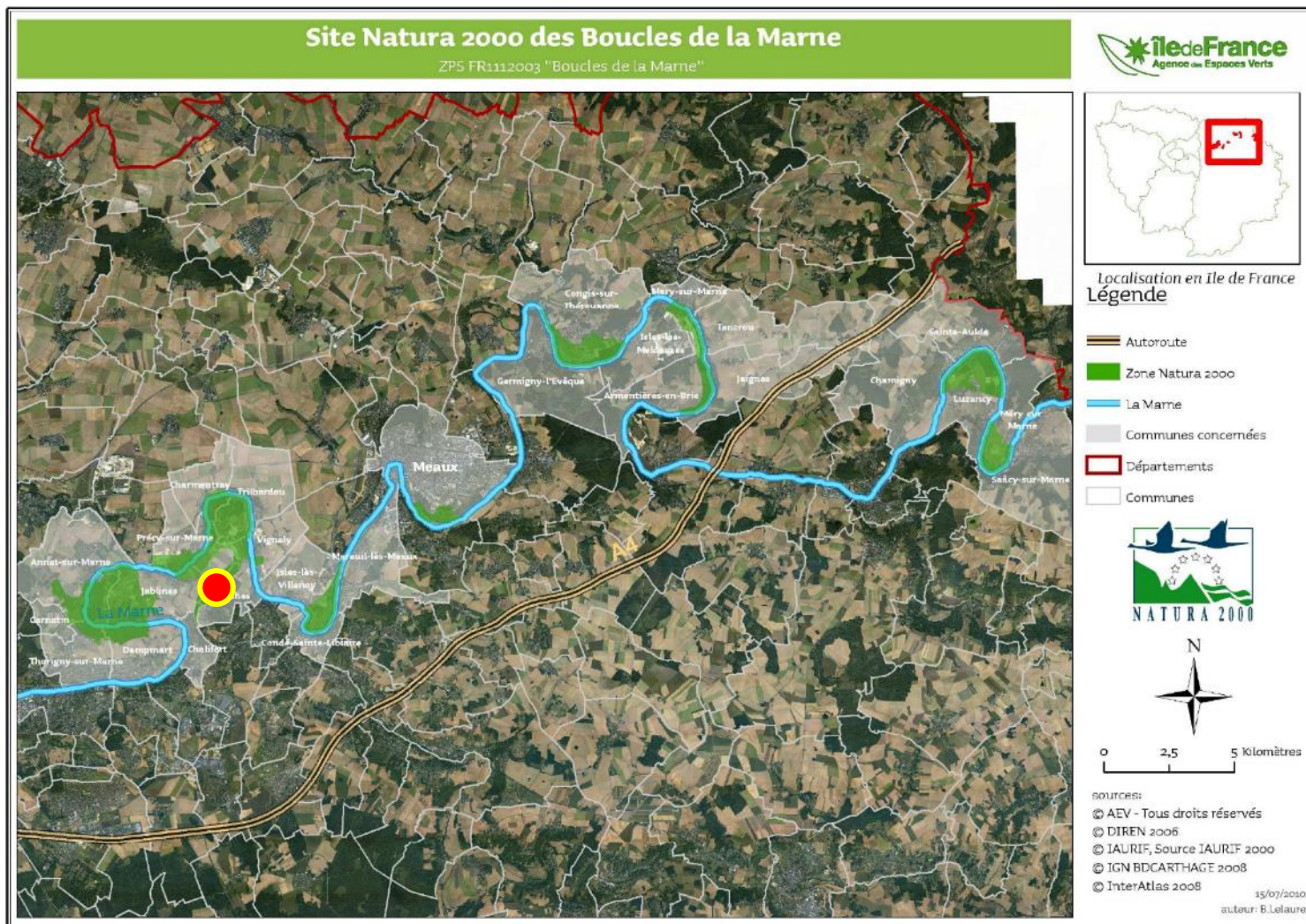
Espace Naturel Sensible du
marais du Refuge

Diagnostic environnemental
et projet de valorisation

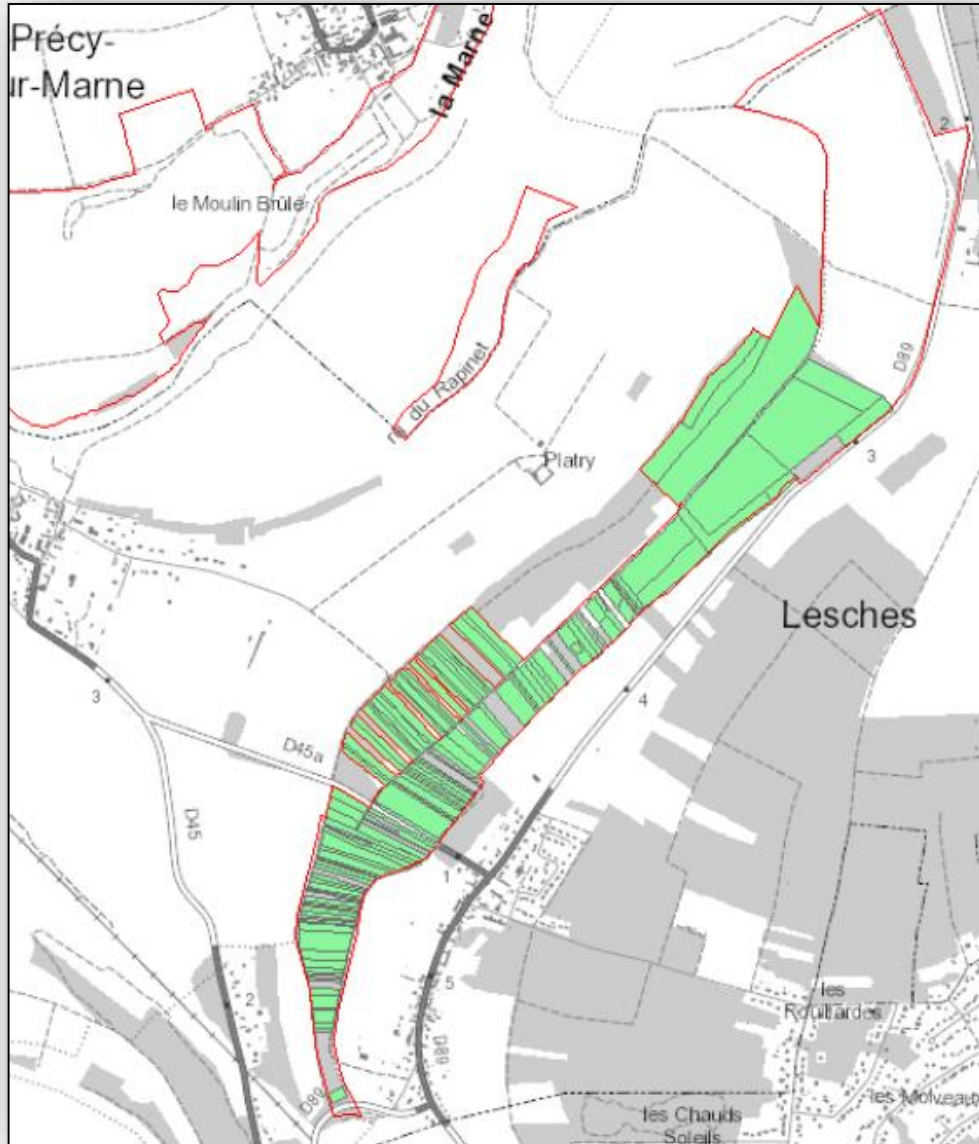
Sylvestre PLANCKE

Plans de gestion ENS Départementaux

Place du marais du Refuge dans le réseau d'espaces naturels de la vallée de la Marne



Maîtrise foncière départementale actuelle au sein du périmètre de l'ENS « Le marais du Refuge »



➤ 56,7 ha de terrains déjà acquis

Dont :

➤ 7,7 ha à Chalifert

➤ 21 ha à Jablines

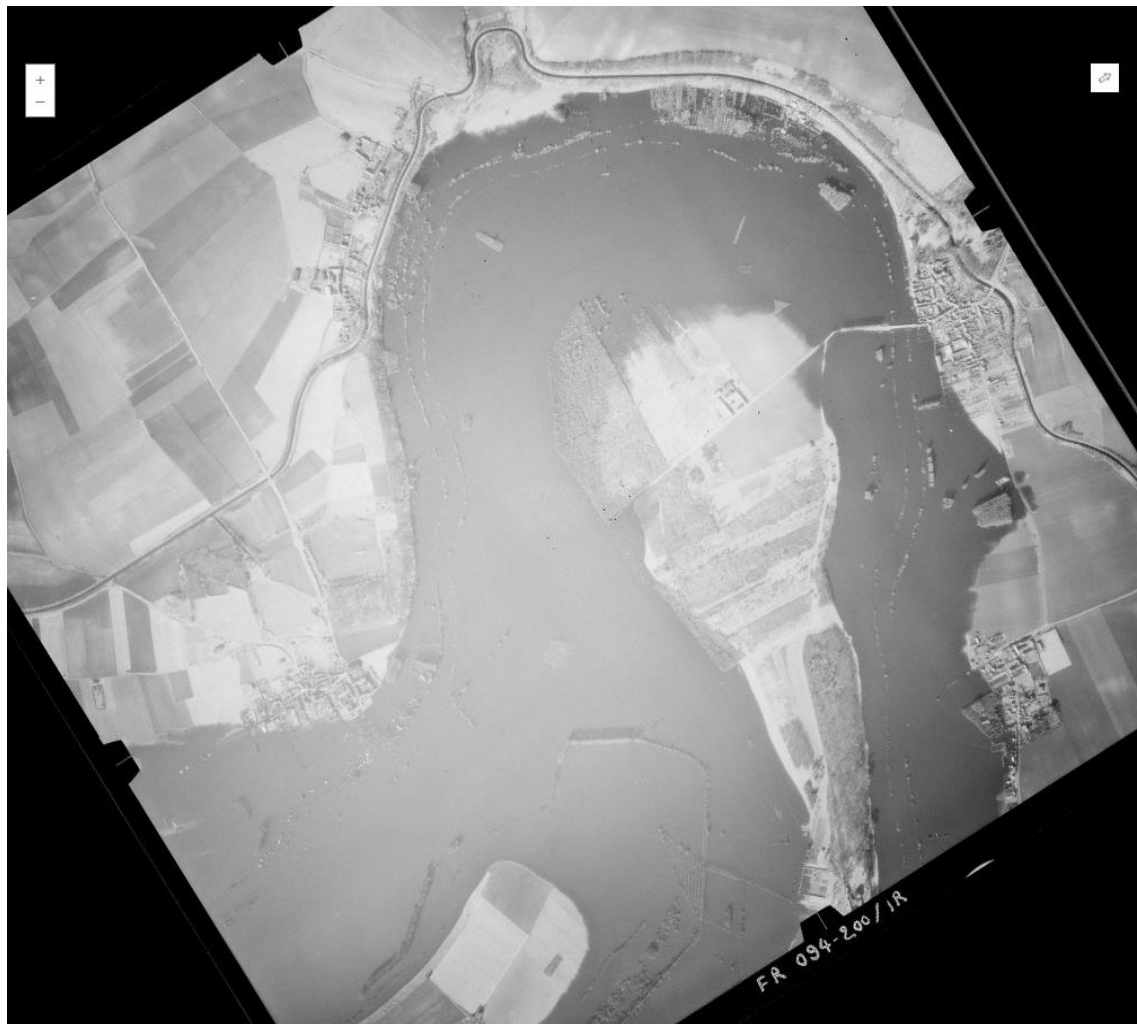
➤ 27,9 ha à Lesches

Diagnostic environnemental

- 2001 : étude écologique ECOSPHERE ;
- 2015 : étude Coléoptères, flore et végétations (BIOTOPE) ;
- 2018 : étude hydraulique ;
- 2018 : étude de la fonctionnalité piscicole ;
- X à 2018 : veille environnementale CD77 et naturalistes divers.

L'environnement et le patrimoine naturel de l'ENS – Hydrologie

- **Inondabilité** du site par la Marne → débordement aux alentours de **41,5 m NGF** → inondation de longue durée, « eau piégée » lors de la décrue
- Durant les grandes crues le marais peut être noyé sous **3 à 4 m d'eau**
- Assèchement estival du marais
- Tendence liant débit de la Marne et mise en eau du ru du Rapinet



Inondation du site le 4 mars 1958 – Source IGN

Les habitats naturels

- **39 habitats naturels**, ainsi que 4 mosaïques d'habitats recensés sur l'aire d'études rapprochée (152 ha)
- **21 habitats patrimoniaux** qui couvent 55,1 ha soit 36% de l'aire d'étude rapprochée
- Dominance des formations boisées, des cultures puis des formations herbacées hygrophiles
- L'ensemble du secteur de la gravière avoisine les 22 ha, soit environ 15 % du site d'étude.





SEINE & MARNE
LE DÉPARTEMENT

Les habitats naturels – Niveau d'enjeu local

SEINE & MARNE 77
LE DÉPARTEMENT

Enjeux de conservation des habitats naturels - ENS marais du Refuge - Partie Nord-est

Plan de gestion - Section A - Diagnostic écologique

Légende

 Aire d'étude rapprochée

Enjeu de conservation des habitats naturels

-  Fort
-  Moyen
-  Faible



Les espèces végétales

- Recensement de **397 espèces végétales** depuis 1999, soit 22% des 1842 espèces de Seine-et-Marne ;
- **48 patrimoniales** et 2 **protégées au niveau régional**, la Cardamine impatiente et la Sanguisorbe officinale.



Cardamine impatiente @Biotope



Sanguisorbe officinale @INPN

Les espèces végétales – enjeu de conservation local

Nom Vernaculaire	Liste rouge régionale	Rareté régionale	Enjeu de conservation local
Scirpe maritime	CR	RRR	Fort
Scirpe épingle	EN	RRR	Fort
Sanguisorbe officinale	VU	RRR	Fort
Menthe pouliot	EN	RR	Fort
Butome en ombelle	VU	RR	Fort
Germandrée des marais	VU	RR	Fort



Scirpe maritime



Scirpe épingle

Légende : Liste Rouge régionale : (CR) En danger critique d'extinction (VU) Vulnérable, (EN) En danger **Rareté régionale :** (-) Absente, (D) Disparue, (RRR) Extrêmement rare, (RR) Très Rare

- 6 espèces à enjeu de conservation fort
- 22 espèces à enjeu de conservation moyen
- 20 espèces à enjeux de conservation faible



Menthe pouliot



Germandrée des marais



Butome en ombelle

Les espèces animales - Entomofaune

- **351 espèces d'insectes** (inventaires BIOTOPE et données CETTIA) :
 - 30 espèces de lépidoptères rhopalocères (26% des lépidoptères de Seine-et-Marne) dont 2 espèces à enjeu de conservation moyen ;
 - 34 espèces d'odonates (59% des odonates d'Ile-de-France) dont 2 espèces à enjeux de conservation fort ;
 - 26 espèces d'orthoptères (48% des orthoptères de Seine-et-Marne) dont 6 espèces à enjeux de conservation fort ;
 - 256 espèces de coléoptères (17,4% des coléoptères de Seine-et-Marne) dont 6 espèces à enjeux de conservation fort ;



Tabac d'Espagne @Biotope



Anax empereur @Biotope



Conocéphale gracieux @Biotope

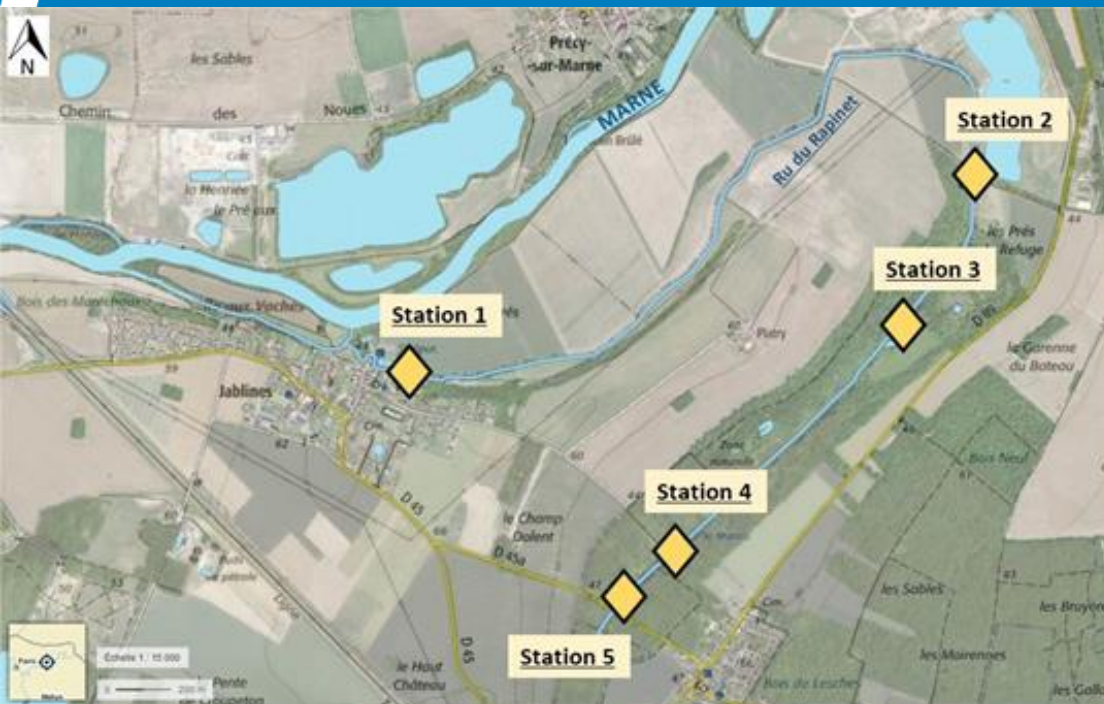
Les espèces animales – Amphibiens et Reptiles

- 8 espèces d'amphibiens recensées soit 50% de la faune régionale ;
- 3 espèces patrimoniales ;
- Habitats favorables aux amphibiens en période de reproduction et hivernage.

Nom scientifique	Nom français	Statut de rareté IDF	Dernière observation	Enjeux de conservation sur site
<i>Pelodytes punctatus</i>	Pélodyte ponctué	TR	CD 77, 2016	Fort
<i>Epidalea calamita</i>	Crapaud calamite	R	CD 77, 2015	Moyen
<i>Lissotriton vulgaris</i>	Triton ponctué	PC	CD 77, 2015	Faible

- 2 espèces de reptiles recensées ;
- Aucune espèces patrimoniales ;
- Habitats favorables aux reptiles hors périodes en eau.

Fonctionnalité piscicole



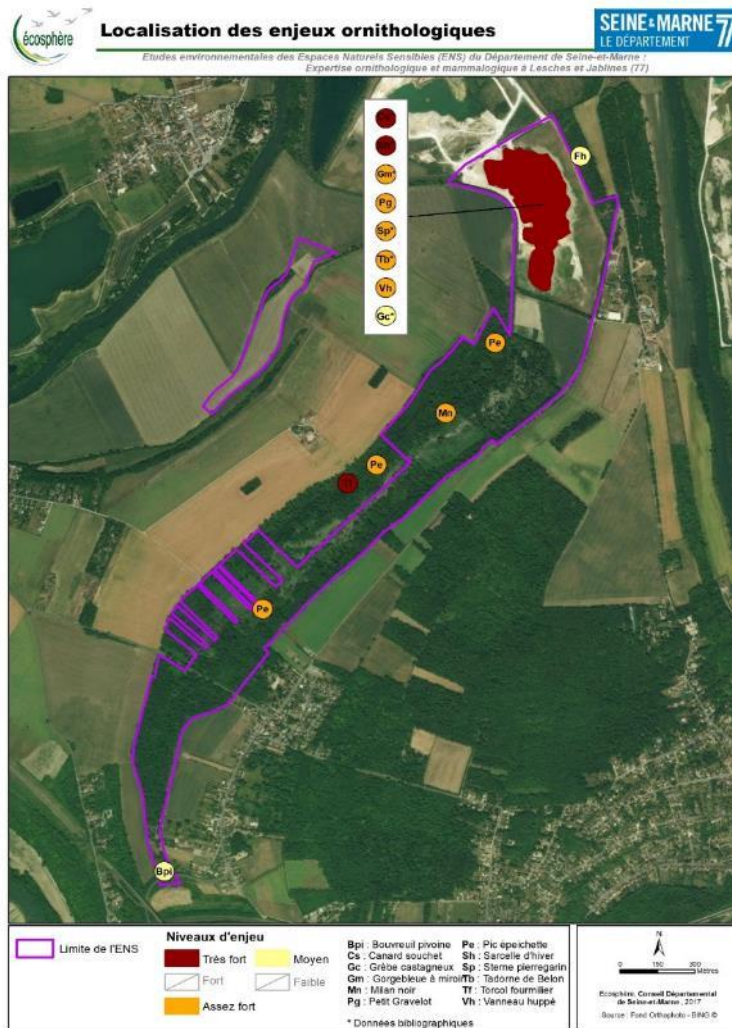
			Ru du Rapinet - (pêche du 23/05/18)					
Nom commun	Nom latin	Code	Station 1	Station 2	Station 3	Station 4	Station 5	TOTAL
Brochet	<i>Esox lucius</i>	BRO	14	18	3	-	-	35
Loche épineuse	<i>Cobitis taenia</i>	LOR	2	-	-	-	-	2
Tanche	<i>Tinca tinca</i>	TAN	9	6	-	-	-	15
TOTAL :			25	24	3	0	0	52

Espèce considérée comme « patrimoniale »

Les espèces animales – Avifaune

SEINE & MARNE
LE DÉPARTEMENT

- 136 espèces fréquentent le site
- 50 nicheuses
- 86 en halte migratoire, erratisme ou hivernage



Nidification possible
d'espèces patrimoniales

- Canard souchet
- Sarcelle d'hiver
- Busard des roseaux
- Héron pourpré
- Autour des Palombes

Espèces de la directive utilisant le site

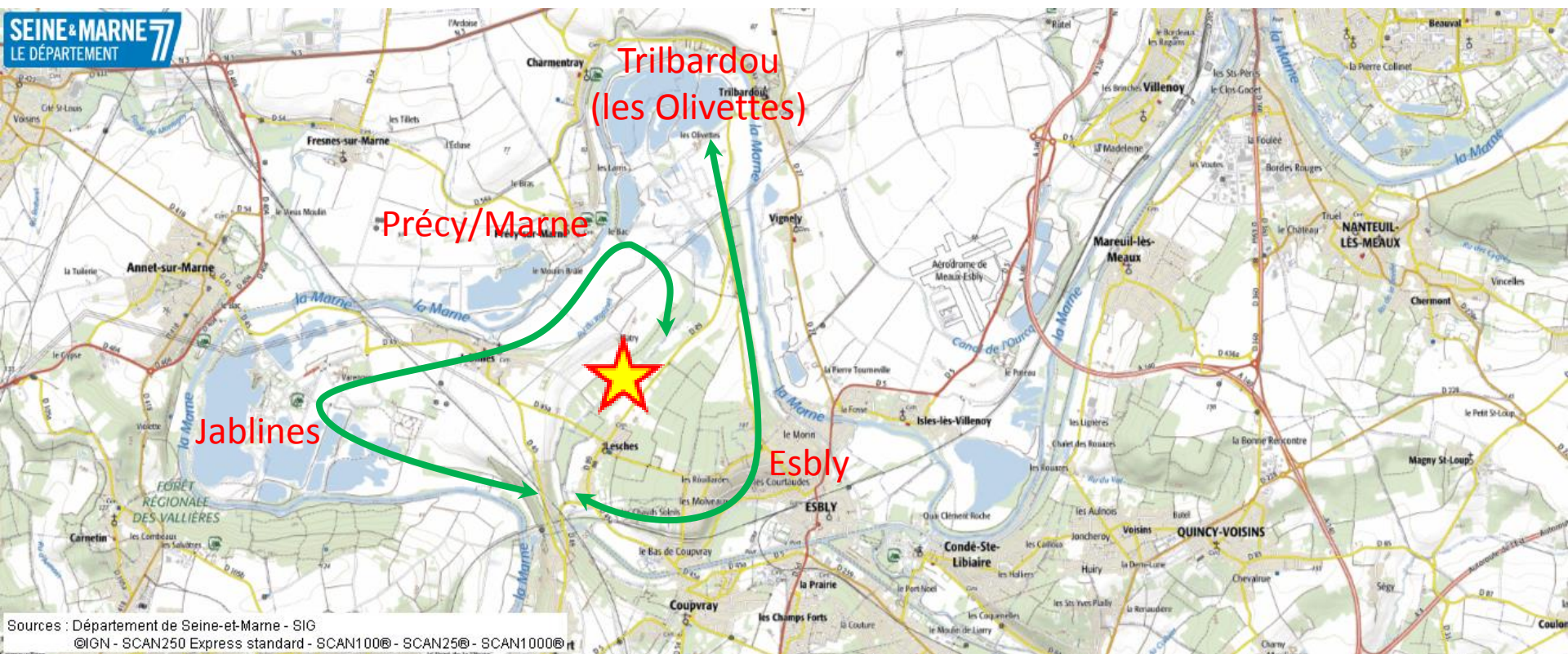
Espèces	Hivernage	Alimentation	Nidification
Œdicnème criard		Occasionnel	
Pie-grièche écorcheur			
Bondrée apivore		Avérée	Probable
Milan noir		Avérée	Certaine
Pic noir		Avérée	Probable
Sterne pierregarin		Avérée	Possible
Martin pêcheur		Possible	Possible
Blongios nain		Possible	Possible
Butor étoilé	Possible		
Gorge-Bleue		Avérée	Possible
Mouette mélanocéphale		Avérée	Possible

Autres espèces à effectifs notables

Espèces	Hivernage	Migration
Canard pilet		Régulier en passage prénuptial
Sarcelle d'hiver	Régulier, effectifs parfois importants	
Fuligule milouin	Régulier	Régulier
Fuligule morillon	Régulier	Régulier
Avocette élégante		Régulier
Chevalier gambette		Régulier
Combattant varié		Régulier

24 espèces de petits échassiers fréquentent le site

Premières intentions de valorisation : à l'échelle intercommunale



Fréquentation et valorisation actuelle du site : cartographie



Point de vue ferme de Montigny (belvédère / infos Natura 2000)

Sources : Département de Seine-et-Marne - SIG
©IGN - BDORTHO© 2012



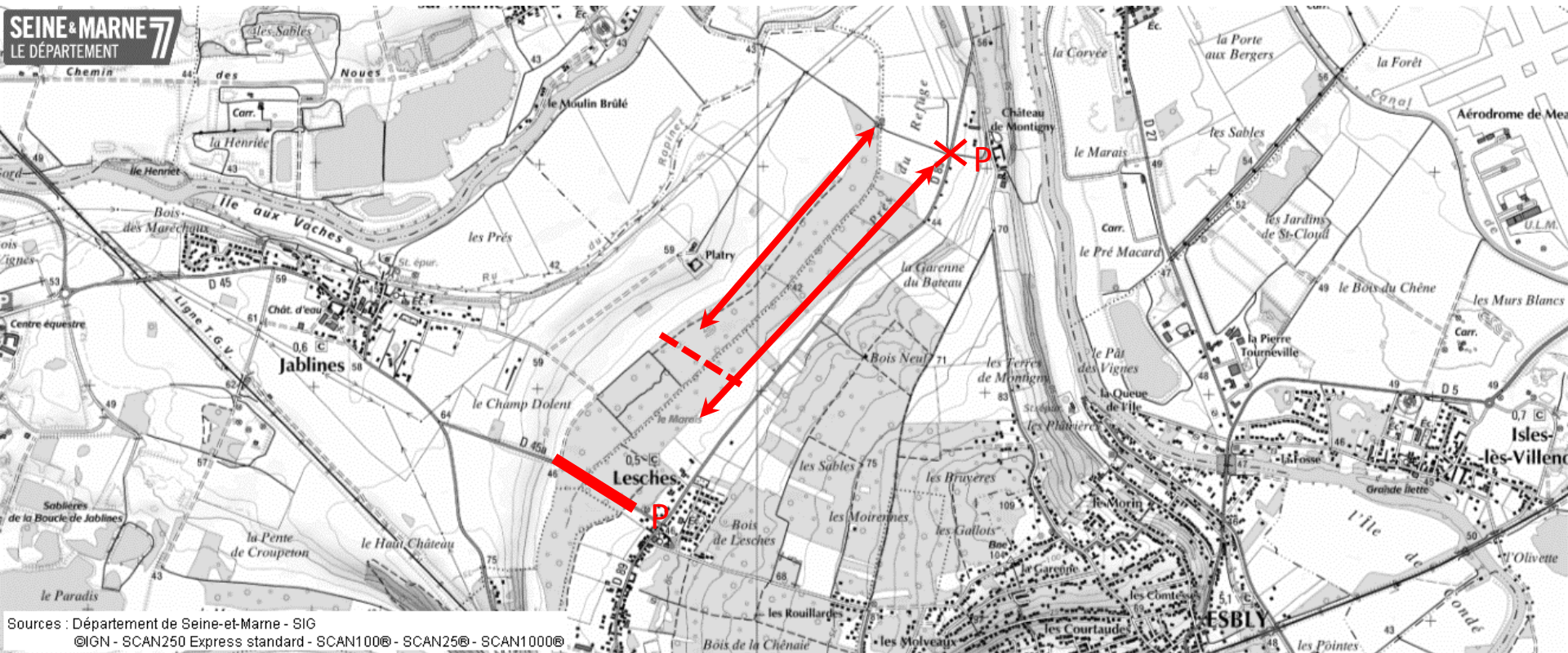
Pratique de l'ornithologie



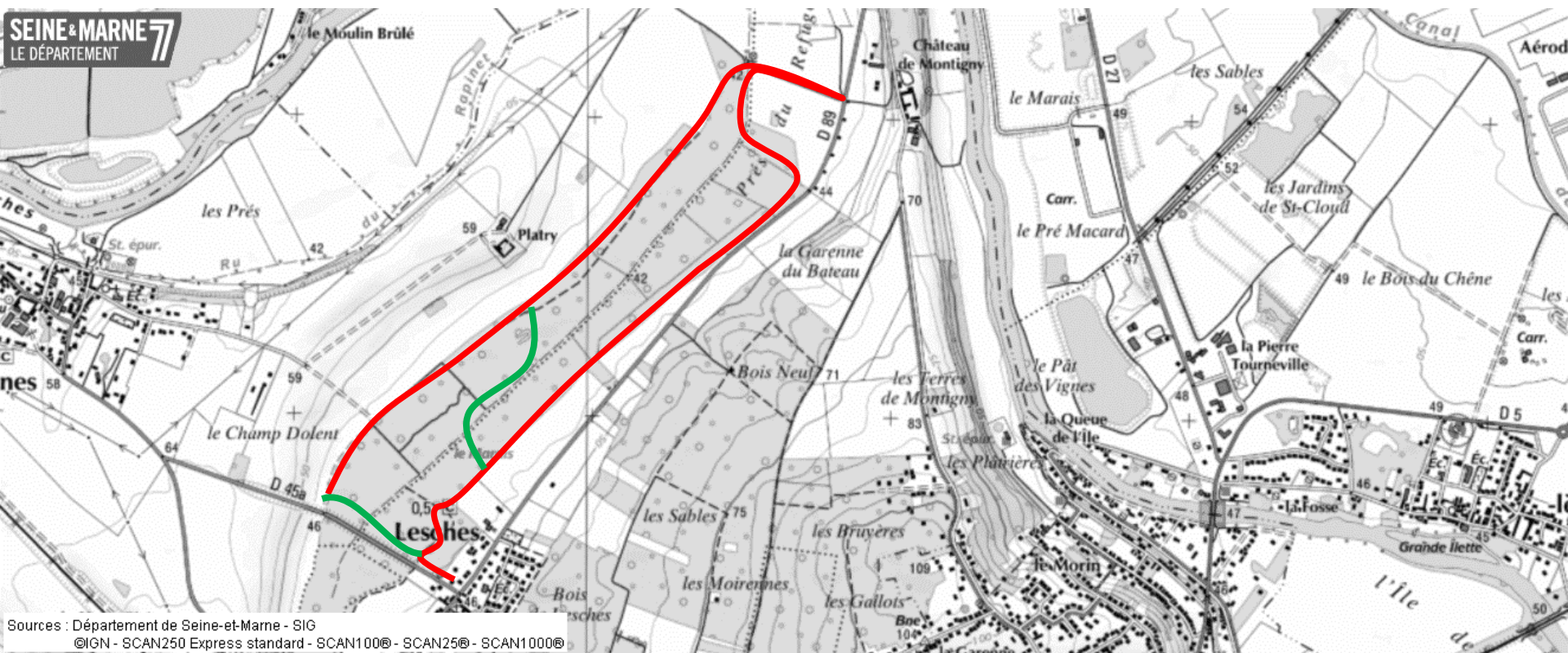
Chemin rural accessible ou valorisé

- **Premier critère : habitats naturels et risques de dérangement / dégradation (à étudier)**
- Forte problématique autour du **stationnement** voire des stationnements qui limite de fait la capacité d'accueil du marais
- Impact prévisible des **crues** sur l'accès au marais
- **APPB** : interdit la construction d'ouvrages ou de chemins nouveaux et la circulation (...) des personnes du 15 janvier au 30 avril

Points critiques pour l'accueil du public



Premières intentions de valorisation : sur le site même



Public cible : familial

Planning prévisionnel 2018 du projet de valorisation de l'ENS « Le marais du Refuge »

1^{er} Comité de suivi

2^{ème} Comité de suivi

Fév. 2018

Concertation

Avril 2019 ?

Diagnostic
environnemental

Rédaction du plan
de gestion

2015 à 2018

Plan de gestion

2019

Information des
Communes par
courrier sur la
consultation des
propriétaires et le
Comité de suivi

Consultation des
propriétaires par
courrier

Bilan des réponses des
propriétaires

Premiers transferts de propriété

Janv. 2018

Fév. 2018

Juin. 2018

Foncier

Janv. 2019

DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE

Hôtel du Département | CS 50377 | 77010 MELUN
01 64 14 77 77 | seine-et-marne.fr    

SEINE & MARNE 7
LE DÉPARTEMENT



Les mesures de gestion

Mesures agroenvironnementales et
climatiques

Les outils Natura 2000

o Une démarche volontaire

2 outils incitatifs pour les propriétaires et exploitants:

- Contrats Natura 2000 = **Financement de travaux**
- Charte Natura 2000

o Un régime réglementaire spécifique

- **Évaluation des incidences Natura 2000**

= Concertation avec les gestionnaires et usagers

Les mesures agroenvironnementales

= Contrats Natura 2000 en zone agricole

- Pour les agriculteurs
- Dans la ZPS
- Sur des parcelles déclarées à la PAC

19 agriculteurs sur les Boucles de la Marne – 475 ha

- 20 jours/ an consacré par l'animateur à l'animation du PAEC
- Rencontre des agriculteurs (95% contactés depuis 2015), sensibilisation

=> Mise en place ou maintien de pratiques favorables aux espèces-cibles du site Natura 2000

-> Spécificité des Boucles à préserver: mosaïque culture/gel/prairies/bois



Les mesures agroenvironnementales

15 MAEC proposées

- Création de prairies (3)
- ***Entretien de prairies (3)***
- Création de bandes enherbées « refuge » (2)
- ***Création de couverts favorables à l'avifaune (1)***
- Gestion de zones humides (1)
- ***Gestion pastorale (1)***
- ***Entretien des haies (1)***
- Entretien des arbres alignés (1)
- Entretien des ripisylves (1)
- Entretien des bosquets (1)

MAEC : engagements 2015

	Création et entretien d'un couvert d'intérêt avifaune	Entretien de prairies sans fertilisation	Entretien de prairies avec ajustement de la pression de pâturage	Entretien de prairies avec retard de fauche	Gestion pastorale	Haies
Code : IF_BOMA_	HE16	HE01	HE02	HE03	HE21	HA01
Montant €/ha ou €/ml	600 €/ha	130,57 €/ha	206,01 €/ha	353,43 €/ha	301,43 €/ha	0,36 €/ml
JABLINES				2,52		
TRILBARDOU				6,38		
LESCHEs		2,79		10,77		
CONGIS	9,09			8,38		383
CONGIS			2,84		23,51	
TOTAUX 2015	9,09 ha	2,79 ha	2,84 ha	28,05 ha	23,51 ha	383 ha

2015 : 5 agriculteurs – 66,28 ha – 12% SAU de la ZPS

MAEC : engagements 2017

	Création et entretien d'un couvert d'intérêt avifaune	Entretien de prairies sans fertilisation	Entretien de prairies avec ajustement de la pression de pâturage	Entretien de prairies avec retard de fauche	Gestion pastorale	Haies
Code : IF_BOMA_	HE16	HE01	HE02	HE03	HE21	HA01
Montant €/ha ou €/ml	600 €/ha	130,57 €/ha	206,01 €/ha	353,43 €/ha	301,43 €/ha	0,36 €/ml
MERY	0,37					385
CONGIS				4,8		
LUZANCY		10,64				
LUZANCY		13,41				
TOTAUX 2017	0,37 ha	24,05 ha		4,8 ha		385 ha

2017 : 4 agriculteurs (3 nvx) – 29,22 ha – 5% SAU de la ZPS

MAEC : engagements 2018

	Création et entretien d'un couvert d'intérêt avifaune	Entretien de prairies sans fertilisation	Entretien de prairies avec ajustement de la pression de pâturage	Entretien de prairies avec retard de fauche	Gestion pastorale	Haies
Code : IF_BOMA_	HE16	HE01	HE02	HE03	HE21	HA01
Montant €/ha ou €/ml	600 €/ha	130,57 €/ha	206,01 €/ha	353,43 €/ha	301,43 €/ha	0,36 €/ml
MERY	0,19					
JABLINES	0,69					
LESCHEs	0,45			1,64		
TRILBARDOU	4,1					
PRECY	2,65					
TOTAUX 2018	8,08 ha			1,64 ha		
TOTAUX 2015 -2017 - 2018	17,54 ha	26,84 ha	2,84 ha	34,49 ha	23,51 ha	768 ha

2018 : 5 agriculteurs (2 nvx) – 9,72 ha – 2% de la SAU

Les mesures agroenvironnementales

Les chiffres clés:

- 2015 : 5 agriculteurs – 66,28 ha
 - 2017 : 4 agriculteurs (3 nvx) – 29,22 ha
 - 2018 : 5 agriculteurs (2 nvx) – 9,72 ha
 - **Total surface engagée actuellement : 105 ha**
 - **19% de la SAU**
 - 10 agriculteurs sur 19
-
- Gestion enveloppe annuelle : 27 000 € en 2018



Nid d'oedictème chez un agriculteur en MAEC



Les mesures de gestion

Catalogue des contrats Natura 2000

Contrats forestiers

- Dispositif favorisant le développement de bois sénescents



Contrats zones humides

- Entretien ou restauration de la végétation des berges de la Marne et des plans d'eau
- Restauration et aménagements des bras de la Marne et des plans d'eau
- Dévégétalisation et scarification d'îlots ou de placettes
- Mise en place de radeaux à sternes
- Entretien des roselières
- Entretien canaux et fossés



Contrats milieu ouvert non agricole

- Restauration et entretien de milieux ouverts
- Équipement et gestion pastorale de milieux ouverts en génie écologique
- Réhabilitation/entretien de haies et autres éléments fixes du paysage
- Griffage de surface ou décapage léger pour le maintien de sols peu végétalisés en milieu sec



Contrats fréquentation

- Prise en charge de certains surcoûts visant à limiter l'impact de la fréquentation dans les zones sensibles
- Travaux de mise en défens, de fermeture ou d'aménagements des accès à des zones de reproduction des oiseaux
- Aménagements visant à informer les usagers pour limiter leur impact



Projet : ajout d'une fiche contrat

MO.5	Chantier d'élimination ou de limitation d'une espèce indésirable	N2oP et R	Axe PDRH 323 B	Priorité 2
Espèce(s) ciblée(s) : Alimentation, reproduction : Cedicnème criard (A133) ; Sterne Pierregarin (A193) ; Mouette mélanocéphale (A176) ; Alimentation : Bondrée apivore (A236), Pie-grièche écorcheur (A338), Busard Saint-Martin (en hivernage) (Ao82)		Objectifs de la mesure : Cette action vise l'ouverture de surfaces plus ou moins envahie par une espèce indésirable et leur entretien par fauche ou girobroyage. Elle est réalisée au profit des espèces d'oiseaux inféodées aux milieux ouverts (friches), et couvre les travaux permettant le maintien de la fonctionnalité écologique des habitats.		
Acteurs concernés : Les propriétaires privés ou publics de terrains ouverts non agricoles, les titulaires de droits réels sur les parcelles, associations de chasse, Fédération de chasse, CG, Région, AEV, collectivités locales, Syndicats, entreprises privées GSM, CEMEX, Capoulade, Rep-Veolia ...		Localisation : Milieux secs ou humides en cours de colonisation par une espèce indésirable Anciennes carrières (BPAL de Jablines-Annet, boucle de Trilbardou et d'Isle-lès-Villenoy), friches agricoles non exploitées. Ilots de la BPAL de Jablines-Annet, ilots des plans d'eau d'Isles-Villenoy, Méry-sur-Marne, Luzancy, Congis-sur-Thérouanne...	Surface concernée : 100 ha Objectif : 30 ha en entretien 10 ha en restauration	
Critères d'éligibilité : Les modalités de gestion après le chantier d'ouverture doivent être établies au moment de la signature du contrat : elles doivent être inscrites dans le contrat, en engagement rémunéré ou en engagement non rémunéré. Les mesures ... sont cumulables. Les espèces doivent figurer dans la liste des espèces exotiques envahissantes validée au niveau régional.				
Diagnostic parcellaire préalable : Diagnostic de la parcelle à réaliser au préalable par l'opérateur ou un technicien agréé. Accompagnement des propriétaires, définition des modalités techniques d'interventions et de la localisation (fréquence d'intervention, matériel...). Le plan d'exécution des travaux devra être validé par le service instructeur et annexé au contrat.				
Engagements non rémunérés		Engagements rémunérés		
<ul style="list-style-type: none"> - Période d'autorisation des travaux 1^{er} septembre - 1^{er} mars - Absence de traitement phytosanitaire - Absence de fertilisation - Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre des travaux réalisés par le bénéficiaire) - Engagement du bénéficiaire à autoriser le suivi des parcelles concernées par la structure animatrice. - <u>Ecobuage</u> interdit 		<ul style="list-style-type: none"> - Bûcheronnage, coupe d'arbres, abattage des végétaux ligneux - Dévitalisation par <u>annellation</u>, dessouchage, rabotage des souches, enlèvement des souches et grumes hors de la parcelle - Débroussaillage, <u>gyrobroyage</u>, fauche manuelle ou mécanique, avec exportation des produits de la coupe, transport des matériaux - Broyage au sol et nettoyage du sol avec exportation des produits - <u>Ecopaturage</u> - Frais de mise en décharge - Études et frais d'expert - Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur avis du service instructeur 		
Engagements contrôlés		Indicateurs de suivi		
<ul style="list-style-type: none"> - Existence et tenue du cahier d'enregistrement des interventions (linéaire traité, dates des interventions, matériel utilisé...); - Comparaison état initial et post-travaux des linéaires (photographies...) - Réalisation effective par comparaison des engagements du cahier des charges et du plan de localisation avec l'état des éléments travaillés - Vérification des factures ou des pièces de valeur probante équivalente 		Nombre et surface de milieux ouverts restaurés et entretenus sur le site Natura 2000 Nombre et montants des contrats concernant cette mesure sur le site Natura 2000 Suivi écologique de la zone entretenues (espèces d'intérêt communautaire, dynamique d'évolution)		
Montant de l'aide : Rémunération accordée sur devis (validé par le service instructeur) et limitée aux dépenses réelles ; paiement sur facture acquittée ou pièce de valeur probante équivalente.		Financements : Europe (FEADER) + MEEDDM ; éventuellement collectivités, établissements publics		



Les mesures de gestion

Contrats Natura 2000 en cours

Contrats Natura 2000 en cours

- 2016 – 2020 AEV, RNR du Grand Voyeux :
 - Création de chenaux dans la roselière de la Bougrandeuse



Marc SITTER, conservateur de la RNR du Grand Voyeux

Opération cofinancée

Montant TTC

Création de chenaux pour augmenter l'interface eau libre-roselière (TU05)

40 000,00 €

Financement Région Ile-de-France + 62,5 % cofinancement FEADER + Etat (HT)

Contrats Natura 2000 en cours

- 2016 – 2020 AEV, RNR du Grand Voyeux
- Fauchage hivernal avec exportation par secteur en rotation sur 5 ans



Opération cofinancée

Montant TTC

Fauchage hivernal avec exportation par secteur en rotation sur 5 ans (TE05)

76 000,00 €

Financement Région Ile-de-France + 60 % cofinancement FEADER Etat (HT) + 40% cofinancement Agence de l'Eau

Contrats Natura 2000 en cours

- 2016 - 2020 *Île de loisirs de Jablines-Annet*
– Réouverture îlot Mouettes mélanocéphales



Opération cofinancée

Montant HT

Débroussaillage de l'îlot

4 000,00 €

Financement 50% FEADER + 50% Etat (HT)



Les mesures de gestion

Contrats Natura 2000 en projet

Contrats Natura 2000 en projet

- Parc du Pâtis, *ville de Meaux, AVEN*
 - Réouverture milieux humides



Contrats Natura 2000 en projet

- *Fédération de pêche de Seine-et-Marne*
 - Restauration frayères à brochets



Forêt régionale des Vallières



Précy sur Marne, domaine VNF

Contrats Natura 2000 en projet

- Domaine régional de Précy, *AEV*
 - Lutte contre la Renouée du Japon



Formation été 2018 : évaluation de la faisabilité d'un projet d'écopaturage

Contrats Natura 2000 en projet

- Marais du Refuge et Ru du Rapinet
Département 77, CA Marne et Gondoire
 - Restauration de milieux ouverts





Les mesures de gestion

Charte Natura 2000

Charte Natura 2000

Qui peut adhérer à une charte Natura 2000 ?

- Propriétaire
- Mandataire (qualifié juridiquement)

Sur tout ou partie des parcelles de l'adhérent incluses dans le site Natura 2000.

Engagements simples, facilement mis en œuvre, n'engageant pas de dépenses

Quels avantages?

- Exonération TFNB parcelles cadastrales engagées
- Exonération $\frac{3}{4}$ droits de mutation (donations, successions)
- Reconnaissance engagement milieux espèces : garantie gestion durable forêts

Durée validité : 5 ans

Charte Natura 2000

SUR L'ENSEMBLE DU SITE NATURA 2000 DES BOUCLES DE LA MARNE

EXEMPLE DE RECOMMANDATIONS

- Informer l'animateur Natura 2000 de toute dégradation des milieux naturels

EXEMPLE D'ENGAGEMENTS

- Autoriser l'accès aux parcelles à l'animateur Natura 2000 pour la réalisation d'inventaires et suivis naturalistes

Charte Natura 2000

EN MILIEUX HUMIDES

EXEMPLE D'ENGAGEMENTS

- En cas de plantation, utiliser des espèces indigènes et adaptées

EXEMPLE DE RECOMMANDATIONS

- Réaliser les travaux hors période de nidification : entre le 1^{er} septembre et le 1^{er} mars

Charte Natura 2000

Département de Seine et Marne (2014)

Les Olivettes 118 ha ; Marais du Refuge 24 ha





Communication Natura 2000

Communication

- Site internet : <http://seine-et-marne.n2000.fr/natura-2000-en-seine-et-marne/les-boucles-de-la-marne>

The screenshot displays the website interface for 'Natura 2000 en Seine-et-Marne'. At the top, there are navigation buttons: 'Découvrir Natura 2000', 'Natura 2000 en Seine-et-Marne', and 'En savoir plus'. Below these is a large banner image of a bird of prey perched on a branch, with the text 'Natura 2000 Seine-et-Marne' overlaid in green. The main content area is titled 'Les Boucles de la Marne' and includes a breadcrumb trail: 'Accueil » Natura 2000 en Seine-et-Marne » Les Boucles de la Marne'. A list of links on the left side includes: 'Découvrir le site', 'L'animation du site', 'Agir pour la biodiversité', 'Evaluation des incidences', 'Documents à télécharger', and 'Contact animateur'. The main text describes the site as covering 2641 ha and containing eight entités (bucles) from Jablines-Annet to Mery-sur-Marne. Below the text is a map titled 'Site Natura 2000 des Boucles de la Marne' showing the geographical layout of the site with various colored zones and a legend. The legend includes: 'Autoroute', 'Zone Natura 2000', 'La Marne', 'Communes concernées', 'Département', and 'Communes'. A scale bar and a north arrow are also present on the map.

Accueil » Natura 2000 en Seine-et-Marne » Les Boucles de la Marne

Les Boucles de la Marne

Le site Natura 2000 FR1112003 des "Boucles de la Marne" couvre une surface de **2641 ha**. Il comprend **huits entités** (boucles) depuis la Base de plein air de Jablines-Annet à la Boucle de Mery-sur-Marne.

Site Natura 2000 des Boucles de la Marne
ZPS FR1112003 "Boucles de la Marne"

ile de France
Agence de l'Eau Seine-Normandie

Localisation en Ile de France
Légende

- Autoroute
- Zone Natura 2000
- La Marne
- Communes concernées
- Département
- Communes

0 2,5 5 Kilomètres

scale: 1:100000
© ATV - Tous droits réservés
© IGN 2006

Communication

- Site internet : <http://seine-et-marne.n2000.fr/natura-2000-en-seine-et-marne/les-boucles-de-la-marne>

Accueil » Natura 2000 en Seine-et-Marne » Les Boucles de la Marne » Agir pour la biodiversité » Les contrats Natura 2000

Les contrats Natura 2000

LES CONTRATS NATURA 2000 :

Le contrat de gestion Natura 2000 est au cœur d'une politique novatrice initiée par la France pour gérer de façon collective et équilibrée les sites du réseau Natura 2000.

Objectifs du contrat Natura 2000 :

Le contrat Natura 2000 est un **outil** mis à disposition des propriétaires et de leurs ayants droit pour **financer des travaux écologiques** visant à favoriser certaines espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire.

Le contrat Natura 2000 est un **instrument contractuel**.

Il s'adresse aux titulaires de droits réels et personnels portant sur les **terrains inclus dans le site** et qui peuvent conclure avec l'autorité administrative des contrats.

Le contrat Natura 2000 comporte un ensemble d'**engagements** et un cahier des charges donnant les modalités des travaux à effectuer.

Le contrat définit la nature et les modalités des aides de l'Etat et les prestations à fournir en contrepartie par le bénéficiaire.

Le contrat est signé pour une durée de **5 ans**.

Le contrat Natura 2000 donne droit à des **rémunérations** permettant de couvrir les frais liés à la mise en oeuvre de l'action.

Il permet également d'obtenir une **exonération de la taxe sur le foncier non bâti (TFNB)**.

Le contrat est financé entièrement ou en partie par des fonds européens (FEADER) et de l'Etat (MAAF ou MEDDE). Il peut également donner lieu à des financements autres (Agences de l'eau, collectivités, ...).

Les contrats Natura 2000 disponibles sur le site des "Boucles de la Marne"

Pour les milieux forestiers :

- Dispositif favorisant le développement du bois sénescents

Télécharger le détail des **contrats forestiers**

Les Boucles de la Marne

- ▶ Découvrir le site
- ▶ L'animation du site
- ▶ **Agir pour la biodiversité**

Les contrats Natura 2000

- Les mesures agro environnementales et climatiques
- La charte Natura 2000
- Renseignez vos observations ornithologiques

- ▶ Evaluation des incidences
- ▶ Documents à télécharger
- ▶ Contact animateur

Retour menu

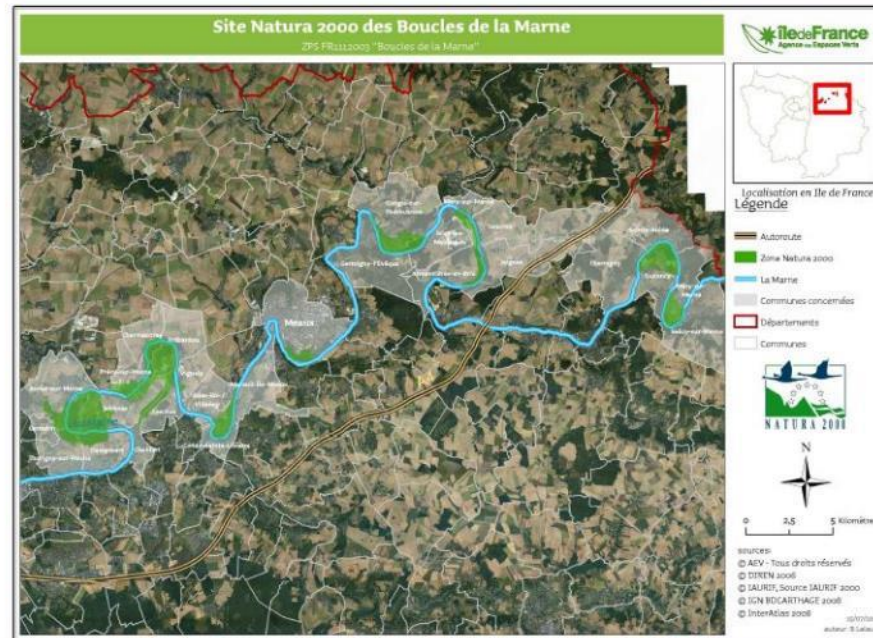
Retourner à la liste des sites Natura 2000 en Seine et Marne

Communication

- Fiche de synthèse du site Natura 2000 réalisée en 2015

SITE NATURA 2000 FR1112003 ZPS des "Boucles de la Marne"

LOCALISATION



FICHE D'IDENTITE

Statut : Zone de Protection Spéciale (Directive Européenne Oiseaux)

Date de l'arrêté de désignation : 12/04/2006

Date d' approbation du document d' objectifs (DOCOB) : 17/11/2010

Communication

- Deux panneaux posés en 2014



Île de loisirs de Jablines Annet



Pré du Refuge, Lesches

Communication

- L'exposition itinérante



Les boucles de la Marne : un site Natura 2000



Les sites Natura 2000 en Île-de-France (AEV, 2014)

Qu'est-ce que Natura 2000 ?
 Les sites Natura 2000 regroupent, en France, les espaces naturels identifiés pour la rareté ou la fragilité des espèces animales ou végétales qu'ils abritent. Il a pour objectif de préserver la **BIODIVERSITÉ** tout en tenant compte des activités socio-économiques et agricoles du territoire. Il est régi par deux directives européennes, la directive « Oiseaux » et la directive « Habitats ».

Natura 2000 en chiffres :


- 2000 de territoires européens
- Plus de 20% du territoire national métropolitain, soit plus de 8 000 communes concernées
- 20 sites en Île-de-France soit 8 % de la surface régionale

Les boucles de la Marne, une zone stratégique pour l'accueil de nombreuses espèces d'oiseaux
 La vallée de la Marne a été reconnue dans le réseau Natura 2000 en raison de la richesse de son avifaune. Elle joue un rôle écologique essentiel : zone de reproduction, zone d'hivernage et halte migratoire. Au total plus de 200 espèces d'oiseaux y ont été recensées, dont certaines devenues rares en Europe et que le programme Natura 2000 vise à protéger.




Plus petit des hérons européens, le Héronneau niche dans les marais.
 L'Étourneau croisé, espèce rare en France, se reproduit sur le site.
 Le Corbeilleux apprécie les zones humides situées au bord de l'eau.

NATURA 2000




Les boucles de la Marne : une mosaïque d'activités et de paysages




Les sites Natura 2000 en Île-de-France (AEV, 2014)

Des paysages variés
 Résultat de l'interaction entre l'homme et son environnement, la vallée de la Marne se caractérise par des paysages variés où l'eau est l'élément majeur.



Au cœur de la vallée, les activités économiques et de loisirs se côtoient
 Les activités humaines structurent le paysage : agriculture, carrières, exploitations forestières, activités nautiques, randonnée, chasse, pêche, observation de la nature... Dans le cadre du comité de pilotage, chaque acteur peut participer au projet Natura 2000.



Carrière de granulats sur la boucle de Lucey
 Paysage agricole de la boucle de Méry-sur-Marne
 Bate de pêche de Justine-Arriot



Natura 2000 : une démarche participative

Le comité de pilotage, un organe privilégié d'échange et de concertation
 Créé en avril 2007, un comité de pilotage a été constitué pour accompagner le projet. Sa présidence a été confiée à la Région Île-de-France.



Le comité de pilotage regroupe :

- les représentants des collectivités territoriales concernées
- les professionnels (agriculteurs, carriers...)
- les associations
- les services de l'État et les établissements publics
- les experts scientifiques

L'Agence des espaces verts de la Région Île-de-France (AEV) maître d'œuvre du projet
 En appui au comité de pilotage, l'AEV a pour mission d'assurer la gestion administrative et technique du projet.

Un document-cadre pour un projet de territoire :
 Appelé document d'objectifs (DOCOB), il comprend un état des lieux du patrimoine naturel et des activités socio-économiques du territoire. Il définit les orientations de gestion favorables à la conservation des espèces et leurs modalités de mise en œuvre.

Concrètement, comment s'engager ?
 Les deux principes de la démarche sont le **volontariat** et la **contractualisation**. Propriétaires, agriculteurs, forestiers, collectivités territoriales, associations... Chacun peut agir ! Toute personne, physique ou morale, publique ou privée, peut prélever la signature d'un contrat au de la charte Natura 2000.



Les contrats et la charte Natura 2000
 Ils marquent l'engagement individuel aux objectifs de gestion décrits dans le DOCOB. Sur la base unique du volontariat, le contractant s'engage par des actions respectueuses de l'environnement en contrepartie de rémunérations ou d'avantages fiscaux. Exemples :

- entretiens ou réhabilitations de marais
- travaux de nettoyage des bords de champs
- haltes contre les espèces invasives
- entretiens des haies
- animation du grand public

Groupe de la végétation ligneuse Chêne vert favorable à la nidification de l'Étourneau croisé au sein de l'île de loisirs de Justine-Arriot

Des informations complémentaires sur NATURA 2000 ?
www.aev-iledefrance.fr



Évaluation des incidences Natura 2000

Roland RODDE, DDT 77

Activités soumises à évaluation : deux types de listes

Les listes portant sur les régimes d'encadrement administratifs existants:

- .une liste nationale applicable sur l'ensemble du territoire (art. R414.19 du code de l'environnement) ;
- .une liste locale établie par chaque préfet de département (Liste locale 1).

→ l'EIN est jointe au dossier de déclaration/autorisation/enregistrement et déposée auprès du service instructeur habituel (préfecture, sous-préfecture, collectivités, etc.).

Ex : dossier loi sur l'eau, manifestation sportive, permis d'aménager, autorisation ICPE, etc.

Tous les projets de LL1 dans la ZPS : <http://seine-et-marne.n2000.fr/>

Accueil » En savoir plus » Les études d'incidences Natura 2000 » Le contexte et les principes réglementaires » la première liste locale » ZPS FR1112003 Les Boucles de la Marne

ZPS FR1112003 Les Boucles de la Marne

Item de l'arrêté préfectoral n° 2011/DDT/SEPR/110	Procédures administratives	Cartes d'assemblage de situation	Cartes de découpage
2-1-3	Déclaration d'Intérêt général pour la mise en œuvre du programme pluriannuel d'entretien et de gestion des cours d'eau visée à l'article L.215-15 du code de l'environnement, lorsque que les opérations sont situées en totalité ou en partie à l'intérieur du périmètre de l'un des sites Natura 2000 cité à l'article 1er.	2	2A, 2B, 2C, 2D, 2E, 2F
2-1-4	Schéma départemental de gestion cynégétique prévu aux L. 425-1 à L. 425-3-1 code de l'environnement, en ce qu'il concerne un ou plusieurs sites Natura 2000 cité à l'article 1er le justifiant.	2	2A, 2B, 2C, 2D, 2E, 2F
	Plan départemental de gestion piscicole		

Activités soumises à évaluation : deux types de listes

Une liste constituant un régime propre d'autorisation au titre de N2000:

.une liste locale établie par chaque Préfet.

→ projet non encadré par d'autres réglementations. L'EIN est à déposer auprès de la DDT 77 (Guichet unique).

Accueil » En savoir plus » Les études d'incidences Natura 2000 » Le contexte et les principes réglementaires » la seconde liste locale » ZPS FR1112003 Les Boucles de la Marne

ZPS FR1112003 Les Boucles de la Marne

Item du décret n° 2011-966 du 16 août 2011	projets concernés	Cartes d'assemblage de situation	Cartes de découpage
6	Premiers boisements pour une superficie de boisement ou de plantation supérieure à 0,15 hectare	7	7A, 7B, 7C, 7D
7	Retournement de prairies permanentes ou temporaires de plus de cinq ans ou de landes	2	2A, 2B, 2C, 2D, 2E, 2F
21	Assèchement, mise en eau, imperméabilisation, remblais de zones humides ou de marais d'une surface supérieure à 0,01 hectare (seuil loi sur l'eau : 0,1 hectare)	2	2A, 2B, 2C, 2D, 2E, 2F
29	Arrachage de haies	9	9A, 9B, 9C, 9D
30	Aménagement de parc d'attractions ou d'aire de jeux et de sports d'une superficie inférieure ou égale à 2 hectares	2	2A, 2B, 2C, 2D, 2E, 2F
35	Création de chemin ou sentier pédestre, équestre ou cycliste	2	2A, 2B, 2C, 2D, 2E, 2F

Clause filet → activité ou document ne faisant partie d'aucune liste.

Objectifs de l'EIN2000

Concilier les enjeux avec le projet

Le projet peut être :

- * un document de planification
- * un projet d'activité ou d'aménagement
- * une manifestation en milieu naturel

Il risque d'y avoir des incidences sur un site Natura 2000 (destruction d'un habitat naturel, perturbation d'une ou plusieurs espèces d'intérêt communautaire...)?

→ L'évaluation des incidences Natura 2000 va permettre de concevoir **le projet le plus compatible possible** avec la préservation du site Natura 2000.



Contenu de l'EIN2000

L'évaluation présente successivement :

1. description du programme ou du projet + carte de situation par rapport au site N2000 ou au réseau des sites N2000 retenus pour l'évaluation ;
2. analyse de l'état de conservation des habitats naturels et des espèces pour lesquels le ou les sites concernés ont été désignés et les objectifs de conservation identifiés dans les documents d'objectifs établis pour ces sites ;
3. analyse démontrant si le programme ou projet seul ou, le cas échéant, en conjugaison avec d'autres programmes ou projets, a ou non des effets directs ou indirects, temporaires ou permanents, sur l'état de conservation des habitats et des espèces pour lesquels les sites ont été désignés ;
4. mesures envisagées, le cas échéant, par le maître d'ouvrage ou le pétitionnaire pour supprimer ou réduire les conséquences dommageables du programme ou projet sur l'état de conservation des habitats naturels et des espèces du ou des sites concernés, pendant ou après sa réalisation, ainsi que l'estimation des dépenses correspondantes ;
5. conclusion sur l'atteinte portée ou non par le projet ou le programme à l'intégrité du site N2000

Principes de l'EIN2000

- proportionnée aux enjeux du site et à l'envergure de l'activité (mais doit examiner l'ensemble des aspects de l'activité) ;
- s'assurer de la conformité des projets avec les objectifs de conservation des sites ;
- ciblée sur habitats et espèces d'intérêt communautaire ;
- cas de dispense : contrats et chartes Natura 2000 ;
- responsabilité du pétitionnaire : à sa charge.

Cas d'un dossier avec incidences (niveau non significatif)
→ mesures de suppression ou de réduction de l'incidence



Un projet portant atteinte à l'intégrité d'un site N2000 ne peut être autorisé que sous trois conditions :

X **absence de solutions alternatives ;**

X **raisons impératives d'intérêt public majeur ;**

X **mesures compensatoires pour préserver la cohérence globale du réseau N2000.**

→ Information de la commission européenne.

Outils d'aide et documentation

« Petits projets » :

Pour les « petits » projets ou projets sans incidence, l'EIN2000 peut être rapide. Un formulaire d'évaluation simplifié est disponible sur le site <http://seine-et-marne.n2000.fr/>

« Gros » projets :

Pour les « gros » projets ou susceptibles d'avoir des incidences sur un site Natura 2000, une étude plus approfondie est nécessaire.

Un canevas dossier complet d'évaluation des incidences est disponible sur le site <http://seine-et-marne.n2000.fr/>

Cartes des sensibilités écologiques : <http://seine-et-marne.n2000.fr/natura-2000-en-seine-et-marne/les-boucles-de-la-marne/evaluation-des-incidences>



Référent départemental Natura 2000

DDT 77 – Service Environnement et Prévention des Risques –
Pôle Forêt, Chasse, Pêche et Milieux Naturels.
288 rue Georges Clemenceau, Parc d'Activités - 77000 Vaux-le-Pénil
Adresse postale : B.P 596 - 77005 Melun cedex
<http://www.seine-et-marne.gouv.fr/>

Alix REISSER
Chargée de mission Natura 2000
Tel: 01 60 56 72 96
alix.reisser@seine-et-marne.gouv.fr



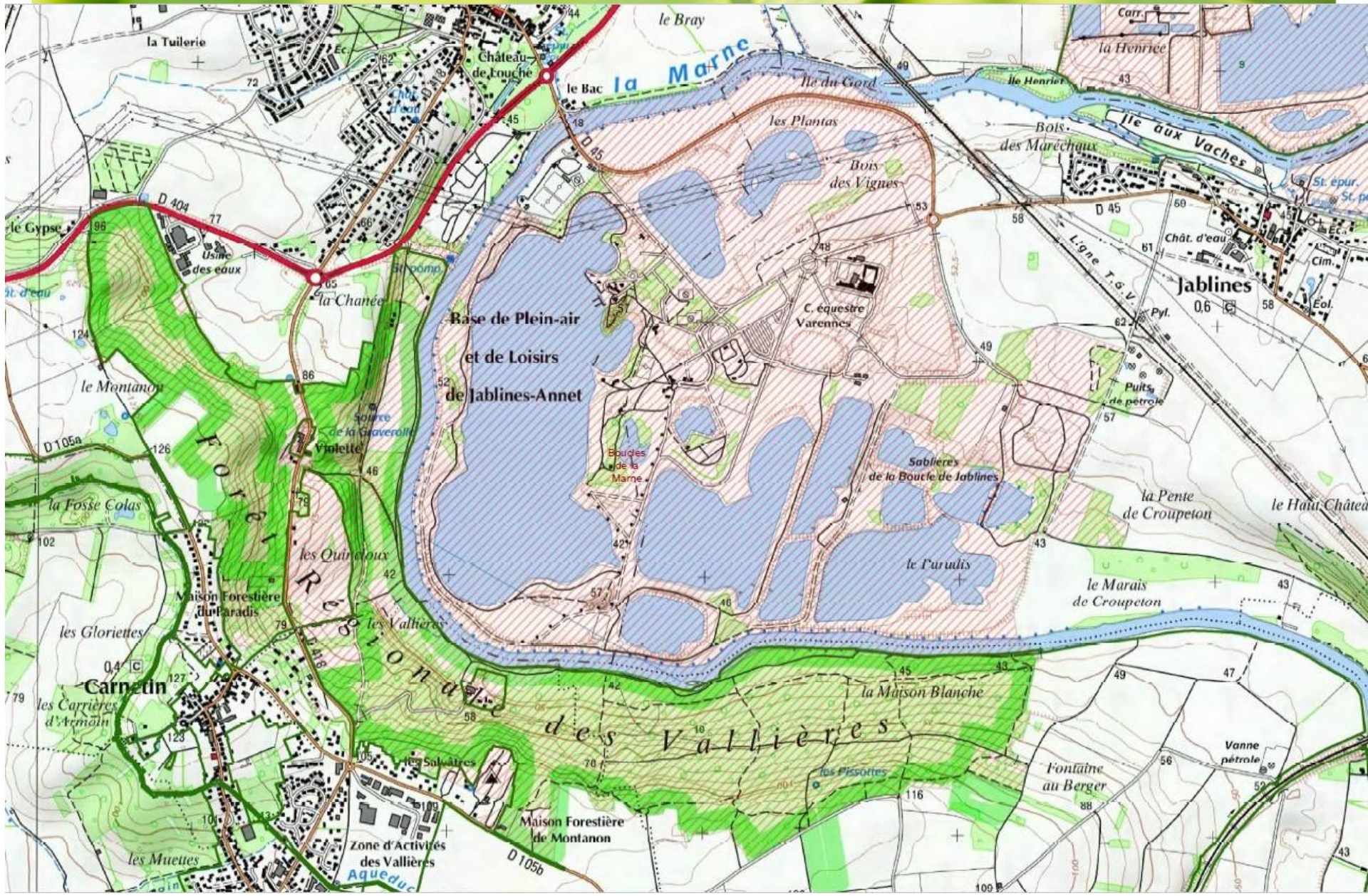


Évaluation des incidences Natura 2000

Code de bonnes pratiques encadrant
les manifestations

Ile de loisirs de Jablines-Annet

Natura 2000 dans la Boucle de Jablines-Annet



Espèces à l'origine de la désignation du site

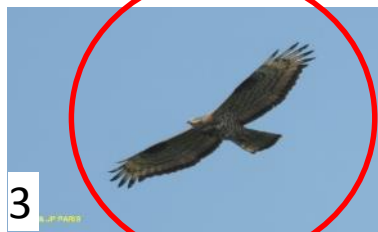
1 - Œdicnème criard



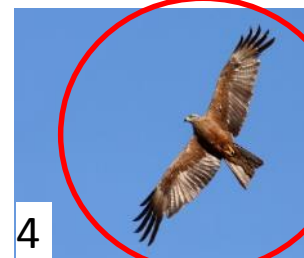
2 - Pie-grièche écorcheur



3 - Bondrée apivore



4 - Milan noir



5 - Pic noir



6 - Martin-pêcheur



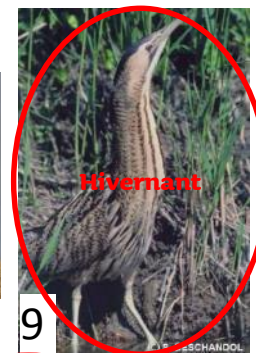
7 - Sterne pierregarin



8 - Mouette mélanocéphale



9 - Butor étoilé



10 - Gorgebleue à miroir



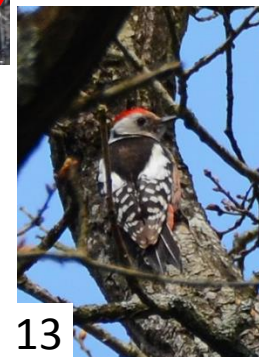
11 - Blongios nain



12 - Busard des roseaux



13 - Pic mar



... présentes sur l'île de loisirs
de Jablines - Annet

Île de loisirs de Jablines – Annet

Des zones humides remarquables,...

- Roselières, grèves alluviales
- Nidification : Busard des Roseaux, Mouette mélanocéphale,...
- Hivernage : Butor étoilé, Nette rousse, Garrot à œil d'or, Harle piette,

... et un espace de loisirs

- Nombreux événements sportifs > 300 p., activités variées
- Réglementation d'évaluation des incidences Natura 2000 (EIN) parfois non respectée

Mouette mélanocéphale



Jusqu'à 15 000 personnes sur les plages

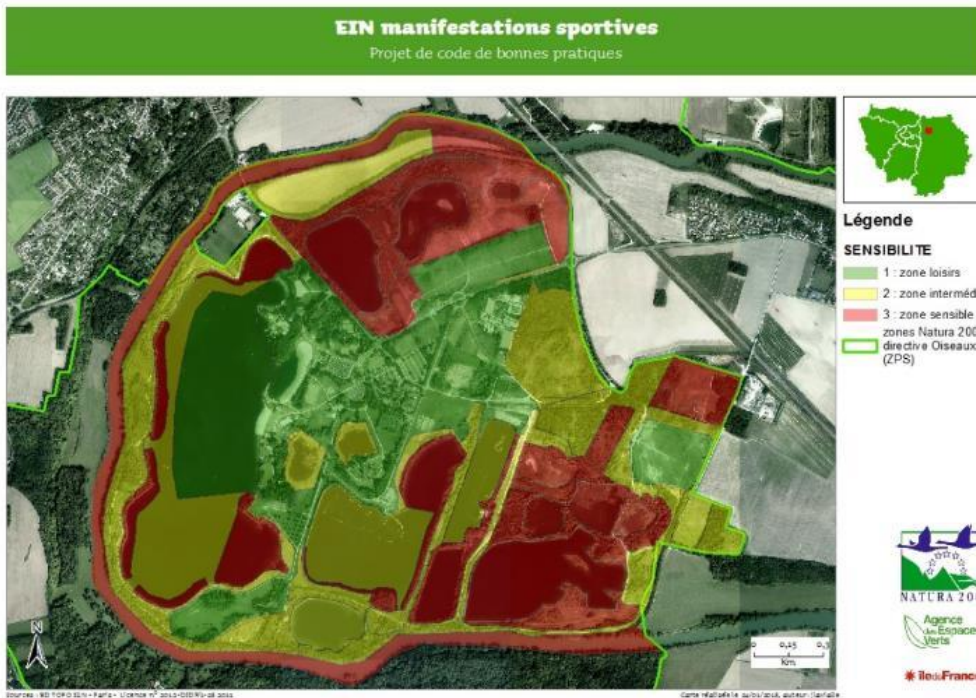
Solution envisagée

Code de bonnes pratiques encadrant les manifestations sportives

Approuvé par délibération du conseil syndical du 27 février 2018

En vigueur après validation par le comité de pilotage Natura 2000

Signé par l'organisateur d'une manifestation sportive = EIN si respecté



Entendu cet exposé,
VU l'arrêté ministériel du 12 avril 2006 plaçant la Base de Loisirs de Jablines-Annet sous la désignation « Site Natura 2000 »,
VU le décret N°2010-365 du 9 avril 2010 créant la liste nationale relative à l'évaluation des incidences Natura 2000,
VU le décret N°2011-966 du 16 août 2011 relatif au régime d'autorisation administrative propre à Natura 2000,
CONSIDERANT que l'engagement de l'organisateur dans le code de bonnes pratiques vaut évaluation d'incidences,
LE CONSEIL SYNDICAL après en avoir délibéré à l'unanimité,
APPROUVE le principe d'établir un code des bonnes pratiques,
AUTORISE le Président à signer les documents nécessaires à cet effet.

Pour extrait conforme
Le Président,
Jean-Michel BARAT

Syndicat Mixte d'Études
d'Aménagement et de Gestion
de la Base de Plein Air et de
Loisirs de Jablines/Annet
77450 JABLINES
Tél. : 01 60 26 04 31 - Fax : 01 60 26 52 47

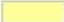

EIN manifestations sportives

Projet de code de bonnes pratiques



Légende

SENSIBILITE

-  1 : zone loisirs
-  2 : zone intermédiaire
-  3 : zone sensible
-  zones Natura 2000 directive Oiseaux (ZPS)



Sources : BD TOPO IGN - Paris - Licence n° 2012-DID R1-28 2011

Carte réalisée le 24/05/2018, auteur: jlavallee



En discussion : Pour aller plus loin ...

Encadrement des activités

- Communication lors des manifestations
- Information des usagers
- Zones de pêche et baignade interdite : surveillance

Gestion écologique des zones naturelles

- Contrats Natura 2000 : 50% de subvention FEADER
- Espaces de nature réservés ?

Signature de la Charte Natura 2000





A venir

Programme 2018 - 2019

Programme prévisionnel d'actions

2018

- Suivis Oedicnème criard, Blongios nain – LPO IDF
- Convention de partenariat SUEZ : suivi ornithologique Sablières Capoulade
- Appel à projets PAEC Boucles de la Marne (agrément 2019-2021)

2019

- Mise à jour plaquette de communication Natura 2000

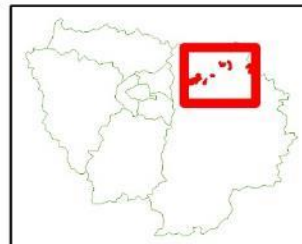
Merci pour votre attention

Jeanne LAVIALLE
Chargée de mission Natura 2000
jlavialle@aev-iledefrance.fr
01 83 65 38 89 – 06 12 84 80 62



Site Natura 2000 des Boucles de la Marne

ZPS FR1112003 "Boucles de la Marne"



Localisation en Ile de France
Légende

- Autoroute
- Zone Natura 2000
- La Marne
- Communes concernées
- Départements
- Communes



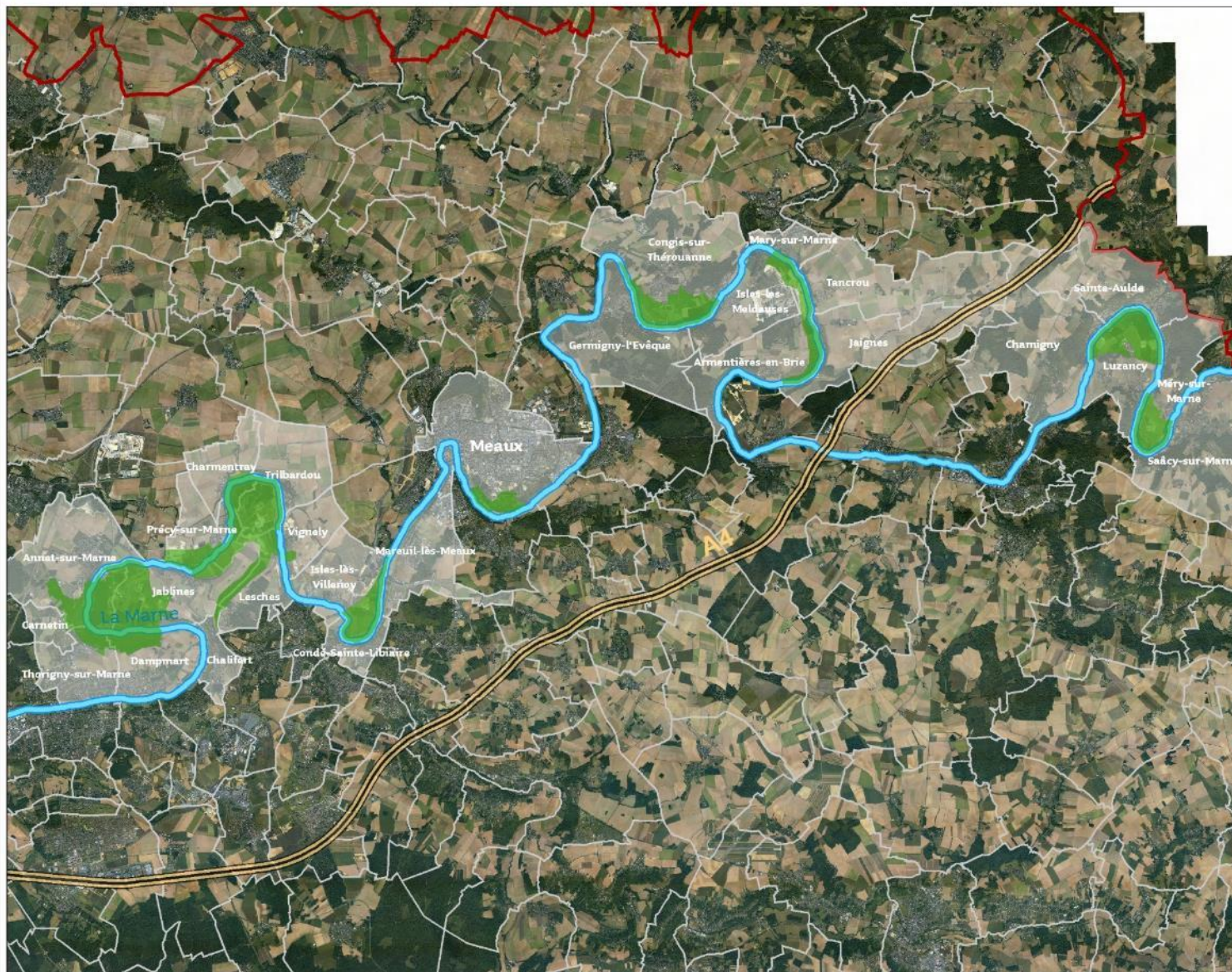
0 2,5 5 Kilomètres

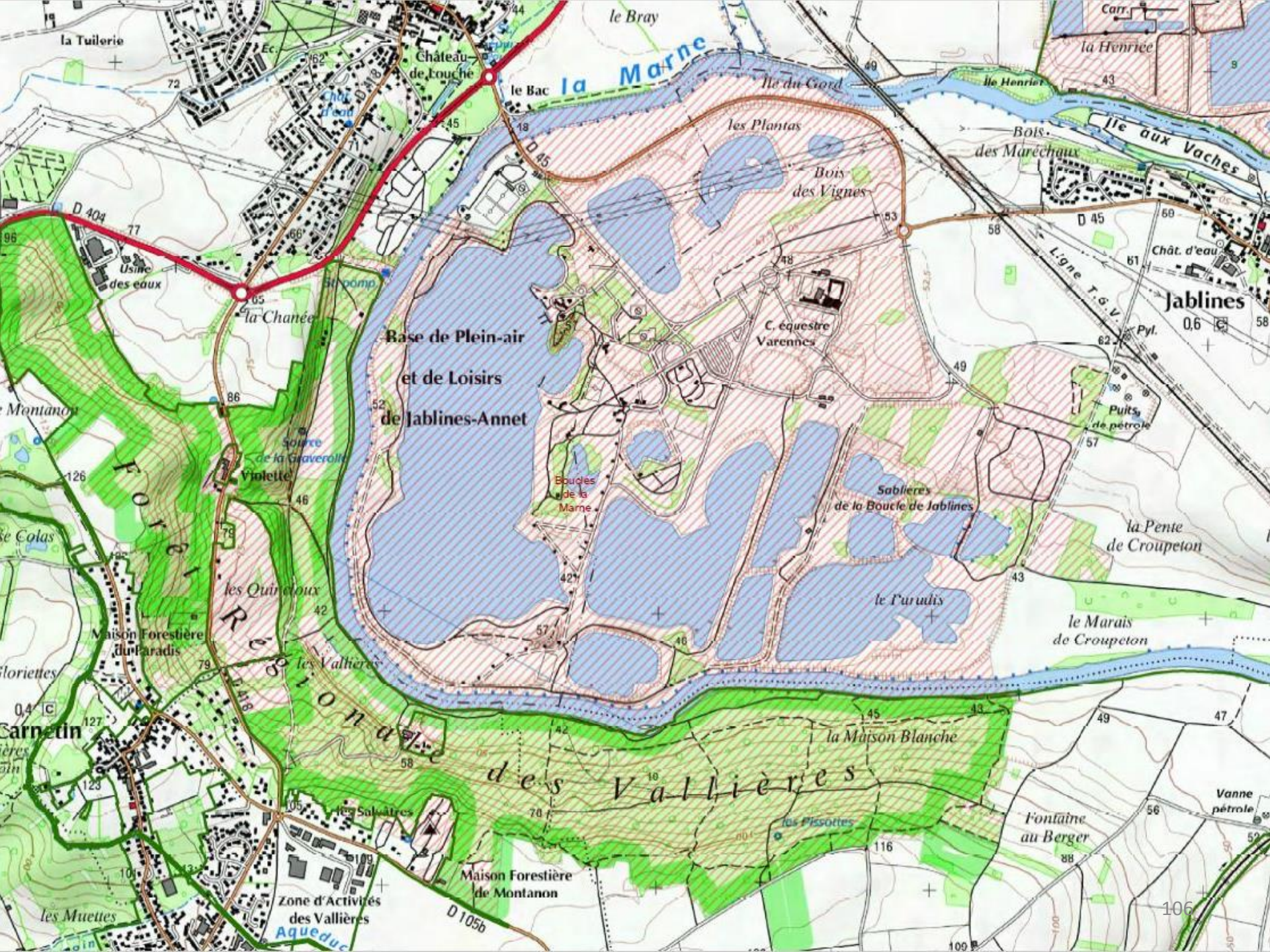
sources:

- © AEV - Tous droits réservés
- © DIREN 2006
- © IAURIF, Source IAURIF 2000
- © IGN BDCARTHAGE 2008
- © InterAtlas 2008

15/07/2010

auteur: B.Lelaure







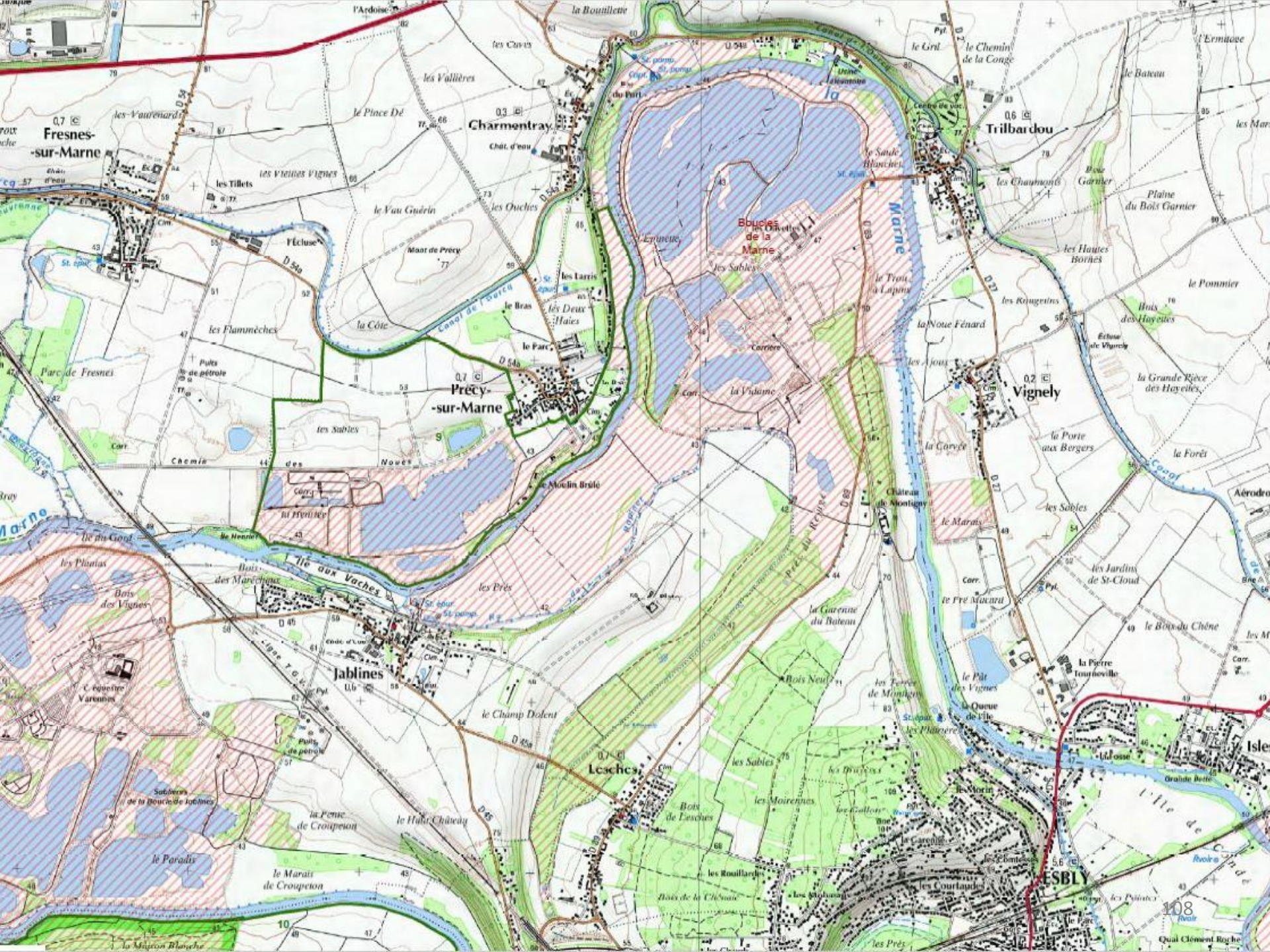
Fresnes-sur-Marne

Fresnes-sur-Marne

Jablins

Carnet

Fresnes-sur-Marne





Fresnes-sur-Marne

Charmonty

Tribardou

Précy-sur-Marne

Vignely

Isles-lès-Villenoy

Jablines

Lasches

Esbly

Couvray

Chailfert





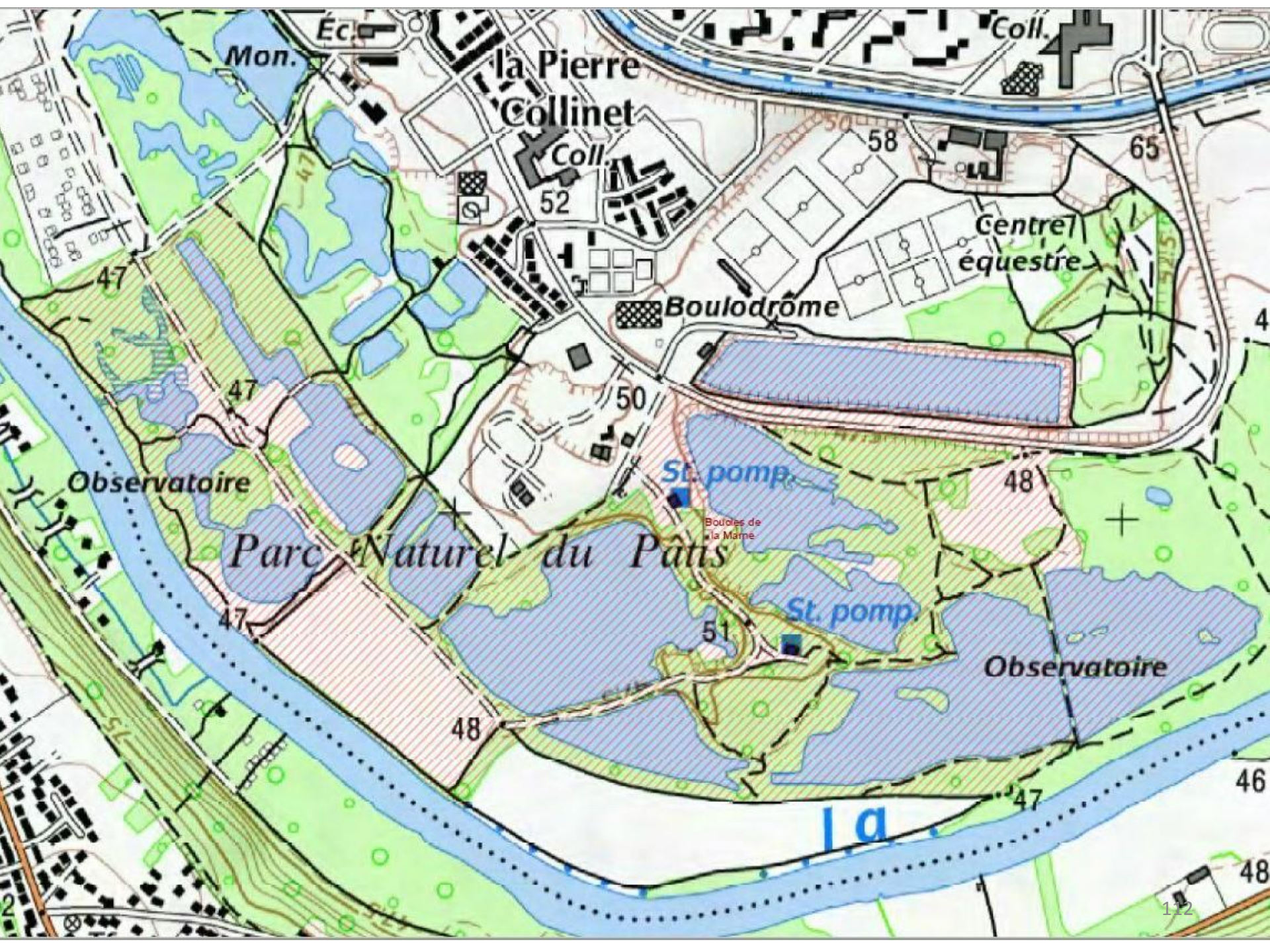
Villenoy

Mareuil-lès-Meaux

Isles-lès-Villenoy

Quincy-Voisins

Esbly



Mon.

Éc.

la Pierre
Collinet

Coll.

Coll.

52

58

65

Centre
équestre

Boulodrome

47

47

50

St. pomp.

48

Observatoire

Parc Naturel du Pâlis

Boules de
la Mame

St. pomp.

51

Observatoire

48

la

47

46

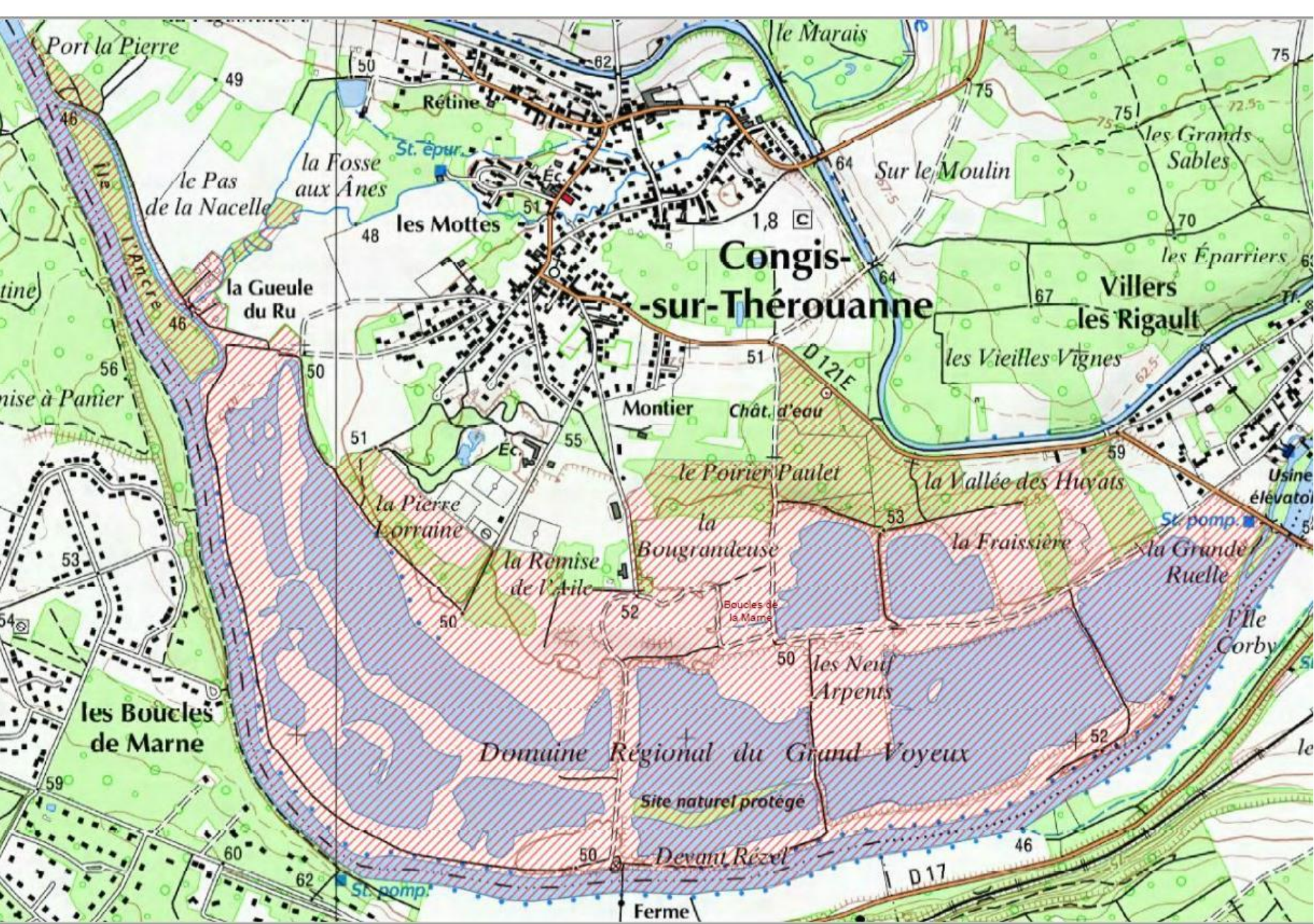
48

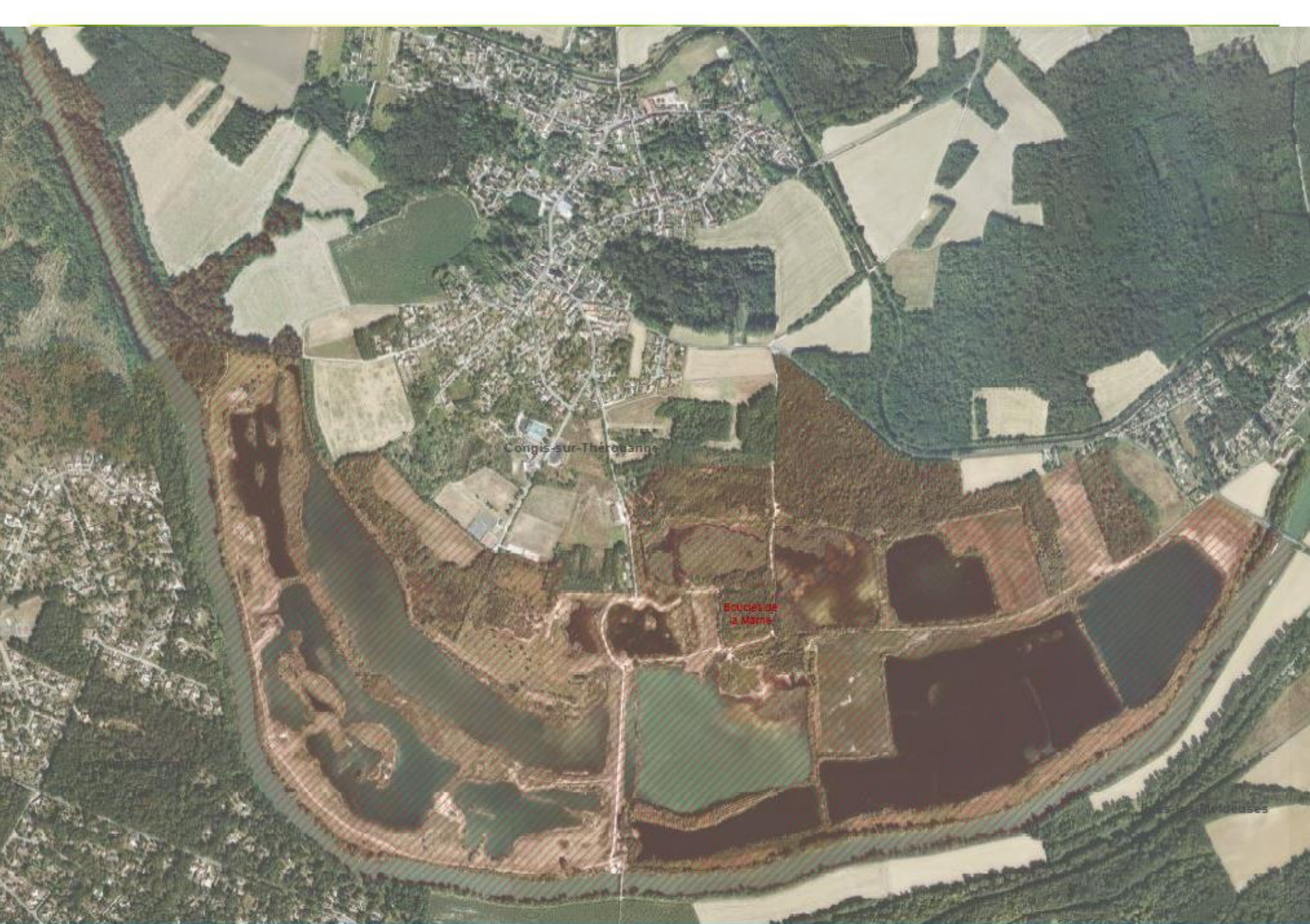
112



Meaux

Meaux







Isles-les-Meldeuses

Armentières-en-Brie

Tancrou

Jaignes



Lizy-sur-Ourcq

Oquerre

Mary-sur-Marne

Comis-sur-Therouanne

Tancrou

Isles-les-Meldeuses

Jaignes

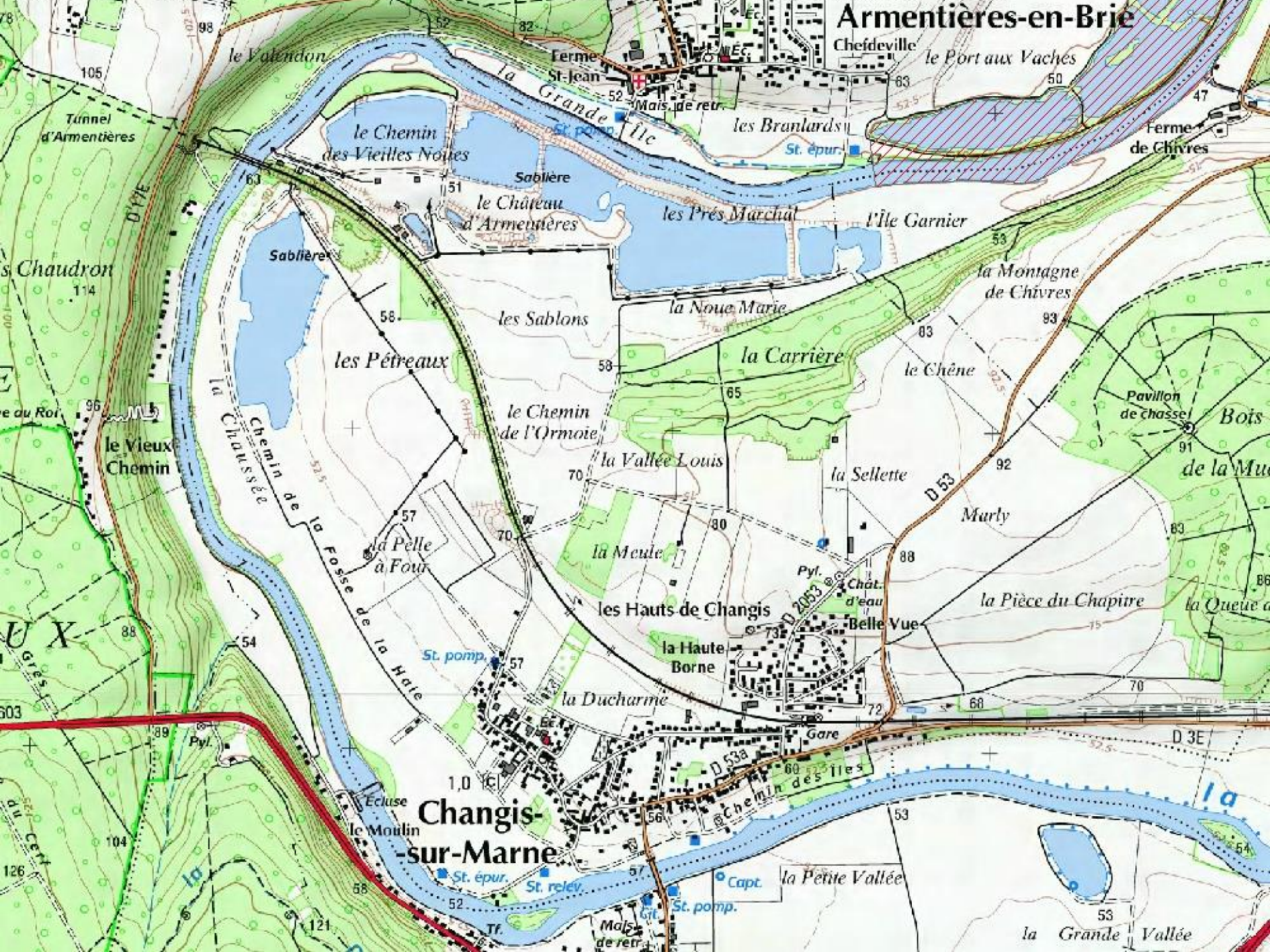
Armentieres-en-Brie

Ussy-sur-Marne

Changis-sur-Marne

Changis-sur-Marne

Changis-sur-Marne

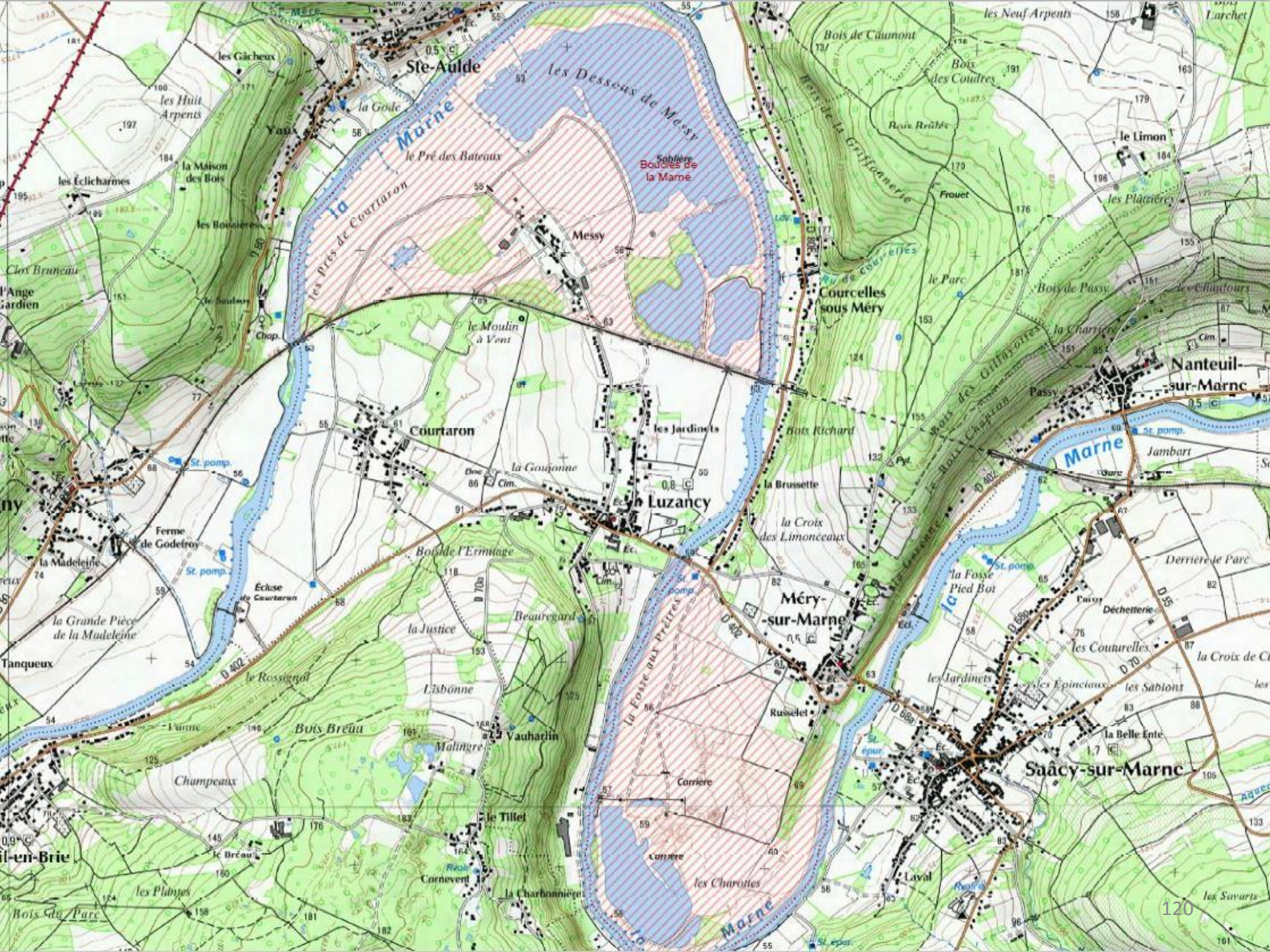


Armentières-en-Brie

Changis-sur-Marne

le Valendon
Tunnel d'Armentières
le Chemin des Vieilles Noyes
Sablère
le Château d'Armentières
les Sablons
les Pétreaux
le Chemin de l'Ormoie
la Pelle à Four
Ecluse le Moulin
St. épur.
St. relev.
St. pomp.
la Grande Ile
Ferme St-Jean
Mais de retr.
les Branlards
St. épur.
le Port aux Vaches
Ferme de Chivres
l'Île Garnier
la Montagne de Chivres
la Carrière
le Chêne
Pavillon de chasse
Bois de la Muette
la Vallée Louis
la Sellette
Murly
la Meule
les Hauts de Changis
la Haute Borne
la Ducharme
la Petite Vallée
la Grande Vallée
D 17E
D 53
D 3E
D 53A
D 2053







Sainte-Aulde

Sainte-Aulde

Chamigny

Luzancy

Nanteuil-sur-Mame

Méry-sur-Mame

Saacy-sur-Mame

R